

Examen du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) : Le top départ donné, hier lundi

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MARDI 21 JUIN 2022

1122

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Terrorisme à Bankass

L'horreur!



France : Leçons et perspectives des législatives



Union Francophone de l'Audit Interne : Bamako abritera la 14e Conférence Internationale



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

20 Juin
2022

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respecter



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

423

Nouveaux cas confirmés

03

Nouveaux guéris

00

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

532 597 Vaccinations incomplètes

1314 064 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

31 140

Guéris

30 314

Décès

736

dont 12 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.14



P.23



P.27



/ Une /



Terrorisme à Bankass : L'horreur !

P.5

/ Brèves /



Zantiguila sur la RN6 : Un albinos échappe de justesse à l'enlèvement grâce à la vigilance des villageois

P.13

Mopti : Une initiative de la paix au Sahel mise en place

P.13

Mali : Des civils tués dans plusieurs attaques terroristes dans le centre du pays [sources concordantes]

P.13

Baccalauréat général 2022 : 192.442 candidats attendus dans les salles d'examen !

P.14

Cercle de Bankass : La situation sécuritaire se détériore

P.14

Défense et sécurité : La CTS prépare l'après Barkhane

P.15

/ Actualité /



Commune rurale de Naréna : Le BVG sur les traces de 18 millions FCFA

P.18

Afrique : L'ONU perd un 175e casque bleu au Mali

P.20

Gestion du personnel et de la paie : Des promoteurs d'école de Faladié outillés

P.21

Examen du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) : Le top départ donné, hier lundi

P.22

Assemblées annuelles de la Banque Africaine d'Import-Export : Le Mali revient avec des promesses de soutien aux initiatives du gouvernement

P.23

Union Francophone de l'Audit Interne : Bamako abritera la 14e Conférence Internationale

P.24

Protection sociale : "We Social Mouvement" lance un nouveau programme

P.25

/ Politique /



En marche pour une nouvelle constitution : Attentes, propositions et inquiétudes des citoyens

P.27

Mali-CEDEAO : Pourquoi les sanctions sont illégales (2ÈME PARTIE)

P.30

/ Culture & société /



SANKE MO : Tradition respectée à San

P.34

/ International /



RCI : Condamné à 10 ans de prison pour trafic de drogue, comment Tamedou Mohamed s'est évadé de la MACA, selon le ministère de la Justice

P.35

La Guinée va-t-elle abriter une base militaire française ? Le ministre de la Défense clôt les débats

P.36

France : Leçons et perspectives des législatives

P.37

/ Sport /



Mercato OM : Maxime Lopez comprend totalement le départ de Boubacar Kamara

P.38

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié [Bamako – Mali]

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** Fatou SISSOKO



**Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSO »**



**80001120
80001122**



**+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**



Terrorisme à Bankass

L'horreur !

Les réseaux sociaux et autres radios privées s'en faisaient l'écho depuis bientôt 2 jours. Cependant, malgré de précédentes barbaries, les esprits sains refusaient de croire aux chiffres qui augmentaient au fil du temps et des annonces officieuses. Malheureusement par un communiqué officiel du Gouvernement, publié sous le numéro 032

daté du 20 juin 2022, l'horreur est confirmée « **132 civils froidement tués par les combattants de la Katiba du Macina de Amadou Kouffa dont plusieurs, parmi les auteurs ont été formellement identifiés** ». Le coup, assurément, très dur, appelle trois réponses toutes formulées aussi bien dans le communiqué gouvernemental que dans les

réactions des institutions comme le Conseil National de Transition (CNT) ou des partis politiques et associations de la société civile. Il s'agit en effet et en premier lieu d'une condamnation unanime de l'ensemble des maliens des « **attaques et exactions perpétrées contre de paisibles populations** ». Il s'agit ensuite pour les pouvoirs publics de prendre « **toutes les dispositions pour rechercher et traduire les auteurs de ces actes criminels devant la justice** ». En troisième lieu, il est impératif que soit scellé « **une communion des cœurs et des esprits des Maliens face à cette épreuve** » et enfin un engagement sans faille de nos « **Forces de défense et de sécurité, en pre-**



mière ligne dans la lutte contre le terrorisme, continueront avec détermination la dynamique de recherche et de destruction des sanctuaires terroristes ».

Il est utile à cet égard de rappeler que la montée incontestable en puissance de nos FAMA ne pourrait à ce stade, empêcher la commission de tels crimes qui, au demeurant, attestent la faiblesse des terroristes qui ne peuvent ni affronter les forces de défense et de sécurité ni occuper un quelconque camp ou village.

Les seuls moyens de destruction qui leur reste demeurent les attaques lâches perpétrées contre de paisibles civils ou la pose d'engins explosifs improvisés (EEI).

Faut-il dans un tel contexte envisager la moindre négociation avec des individus capables de tels horreurs ? De personnages sans foi ni loin ? Sans écarter cette hypothèse, il faudrait avant tout continuer à les affaiblir dans chacun des pays ou ces groupes armés terroristes (GAT) opèrent et ce, dans une dynamique sous

régionale. Cette dynamique est-elle possible avec les sanctions de la CEDEAO contre des pays comme le Mali et le Burkina -Faso ? A nos chefs d'Etat d'y réfléchir.

En encadré le Communiqué N° 032 du Gouvernement de la Transition.

■ **Moctar Sow**



MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA
DECENTRALISATION



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

COMMUNIQUE N°032 DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION

Le Gouvernement de la République du Mali a le profond regret d'informer que les paisibles populations des villages de Diallassagou, Dianweli, Deguessagou et environs dans le Cercle de Bankass ont fait l'objet d'attaques terroristes lâches et barbares, dans la nuit du 18 au 19 juin 2022.

Le bilan cumulé fait état de 132 civils froidement tués par les combattants de la Katiba du Macina de Amadou Kouffa dont plusieurs, parmi les auteurs, ont été formellement identifiés.

En cette douloureuse circonstance, le Gouvernement présente les condoléances les plus émues de la Nation aux familles des victimes et souhaite un prompt rétablissement aux blessés.

Le Gouvernement condamne avec la dernière rigueur les attaques et exactions perpétrées contre de paisibles populations et rassure que toutes les dispositions seront prises pour rechercher et traduire les auteurs de ces actes criminels devant la justice.

Le Gouvernement appelle à la communion des cœurs et des esprits des Maliens face à cette épreuve et réitère que la sécurité et la protection des personnes et leurs biens restent sa priorité absolue.

En conséquence, les vaillantes Forces de Défense et de Sécurité, en première ligne dans la lutte contre le terrorisme, continueront avec détermination la dynamique de recherche et de destruction des sanctuaires terroristes, dans le cadre du Plan Maliko et de l'opération Keletigui, en veillant au respect du Droit International Humanitaire (DIH) et des Droits de l'homme.

Que Dieu bénisse le Mali !

Bamako, le 20 juin 2022

**Le Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation,
Porte-parole du Gouvernement,**



Colonel Abdoulaye MAIGA

Chevalier de l'Ordre National



<https://m.facebook.com/matdmali/posts>

■ Casimir Sangala



Bankass : courage aux FAMAS pour les opérations d'envergure en cours avec des résultats.

Je suis Niondo à 8 km de Ségué. Je suis Dianweli puis Désagou. Le grenier à mil du Mali en feu

Seno Bankass : les autorités dénombrent 132 morts (communiqué). RIP

■ Safoune Saf Togo



142 morts à Diallassagou,,60 morts à Dianweli village non loin de Diallassagou, pas de perte en vie humaine à Segue. A confirmer. Paix à leurs âmes

■ Awa Sylla



De tout cœur avec toi et avec l'armée malienne.

Même si c'est très dur ce qui se passe en ce moment. On a tous saluer la montée en puissance de l'armée depuis ton arrivée. Soutien total à Sadio Camara et ses hommes. On oublie vie dans ce pays. L'ennemi est à notre porte alors battons nous ensemble pour bouter hors de nos frontières. Mes condoléances aux familles durement éprouvées.



■ Kassim Traoré



Bonsoir à toutes et tous,
Mon père ,le Patriarche du Khasso Kayes Elhadj Abou Samba Ouleye DIALLO est décédé ce matin à Tunis à l'âge de 92 ans.La cérémonie aura lieu jeudi 23 juin 2023 à partir de 16h au Stade Bassy COULIBALY de Kayes Khasso.L'enterrement au cimetière de Kayes NDI

Ancien sociétaire de l'équipe de Football de l'Union Sportive de Kayes (USK) au début des années 50.

Il fût Chef D'Arrondissement dans la région de Mopti de 1963 -1979 et à Ambidedi (cercle de Kayes de 1979-1980.

Député élu dans la circonscription de Kayes 1985-1988 et 1988-1991.

Grand archiviste ,il dispose des journaux de 1953

Paix à son âme amen !



■ Bacary Camara



Les bébés-albinos "lâchés en plein vol" par les pouvoirs publics?

FANA: Voici une énième "énigme" qui met une pression supplémentaire sur les larges épaules du ministre de la sécurité et de la protection civile,le Général Daoud Aly Mohammedine. Si ce bébé a pu être sauvé à Zantiguila grâce à la vigilance de la gendarmerie forces de l'ordre, force est de déplorer que les assassins des sept autres "bébés-albinos" tués dans des conditions effroyables courent toujours, comme s'ils continuaient à bénéficier d'une protection secrète c'est à dire protégés par de "hauts perchés" dans les hautes sphères de l'État.

Personne ne comprend en réalité comment cela peut être possible dans une ville situé à moins de 200kms de Bamako .

Ces assassins étaient-ils en mission commandée.Si oui par qui?Plusieurs questions restent encore sans réponse.

Peut être que l'arrestation de ce jeune criminel -sous un faux air de bon enfant- devra aider les enquêteurs à pouvoir remonter les pistes de ce réseau criminel et abominable qui sévit impunément à FANA bien avant la fin du régime d'IBK.Toutes les victimes(7 au total) sont

toutes issues de foyers extrêmement pauvres et misérables, qui n'ont d'autre choix que de s'en remettre à la fatalité de leur condition de paria social, abandonné ou "lâché en plein vol" par les pouvoirs publics.
B.CAMARA/Le Phénix



■ Malick Konate



Le Président de la Transition décrète un deuil national de trois jours, à compter du mardi 21 juin 2022.
Que leurs âmes reposent en paix. Amen



■ Mohamed Salia Touré



"Les armes matérielles ne peuvent détruire que la matière et non le principe du mal lui-même qui renaît toujours plus vigoureux de ses cendres. Le mal ne peut être détruit que par les armes du bien et de l'amour".
Thierno Bokar Salif Tall.
Belle semaine à toutes et tous.



■ Mahamet Traore



Je félicite l'international Amadou HAÏDARA pour avoir offert un centre de santé à son village d'origine de Kela d'une valeur de 26 millions de Fcfa . Bravo à lui . Que cela serve d'exemple pour d'autres !!!!



■ Gouvernorat de la Région de Kayes

KAYES|| 20 JUIN 2022|| ACTUALITÉ...

#DEMARRAGE_EXAMENS_CAP

«Restez sereins, concentrez vous et comptez sur vous-même» tels sont les conseils prodigués par le Gouverneur aux candidats des examens du #CAP Certificat d'aptitude professionnelle.

Ce lundi 20 juin 2022 démarre à Kayes, à l'instar des autres localités



du Mali, les examens du #CAP, Session de juin 2022.

Il est 08h00, le Gouverneur de la Région, le Colonel Moussa SOUMARÉ ouvre la première enveloppe concernant la spécialité : Monteurs Électriciens, épreuve électrotechnique. C'était au centre de l'IFP-Industrie (Institut de Formation Professionnelle de Kayes).

Cette année, ils sont 386 candidats au compte de l'Académie d'Enseignement de Kayes.

Au paravent, le Gouverneur a fait le tour dans certaines salles pour s'assurer du bon déroulement des examens et surtout les conditions des surveillants. Le constat est satisfaisant!

Au micro de l'ORTM, le Chef de l'Exécutif Régional salue l'ensemble des regroupements des syndicats de l'éducation (coordination régionale) d'avoir opté pour le dialogue afin que ce jour soit sans perturbation.

Ainsi, il souhaite une très bonne chance à tous les candidats aux examens pour l'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnelle.

#CELLULECOMGRK



■ Kati 24



#Agriculture

Campagne agricole 2021-2022 : Remise de 225 tracteurs aux producteurs agricoles par le Chef de l'État

Le Président de la Transition, SE le Colonel Assimi GOÏTA, Chef de l'État, s'est rendu ce lundi 20 juin 2022, à Samanko, dans la commune rurale du Mandé, pour une remise de tracteurs aux producteurs agricoles.

Au total, 225 tracteurs, subventionnés à hauteur de 50% par l'État, ont été remis par le Président GOÏTA aux producteurs. C'était en présence du Premier ministre de la Transition, du Président du Conseil national de la Transition, du Ministre du Développement Rural, du Gouverneur de la Région de Koulikoro, du Préfet du Cercle de Kati ainsi que du Maire de la Commune rurale du Mandé. Il faut noter aussi la présence des Chefs de villages des 25 villages de la commune du Mandé.

Après s'être incliné devant la mémoire des victimes de la barbarie humaine dans le centre du pays et rassuré que cet acte inqualifiable ne restera pas impuni, le président de la Transition a félicité tous les

acteurs du secteur agricole pour les résultats obtenus au cours de la dernière campagne. Selon ses précisions, la remise de ces 225 tracteurs vise à atteindre deux objectifs : booster la mécanisation du secteur agricole et assurer l'autosuffisance alimentaire.

Ces actions viennent s'ajouter à d'autres efforts consentis par le Gouvernement malien, notamment à travers la subvention des intrants agricoles. L'objectif de toutes ces opérations est d'assurer la souveraineté alimentaire du Mali. Le Président de la Transition reste convaincu que la mécanisation agricole demeure un levier pour la souveraineté alimentaire du pays. Il se dit convaincu qu'aujourd'hui, l'État du Mali a la capacité d'assurer cette souveraineté alimentaire. « Quand on regarde la production agricole 2021, qui s'élève à 9 millions de tonnes contre une consommation annuelle de 4 millions de tonnes, il n'est pas acceptable que notre pays soit confronté au problème d'approvisionnement », a fait remarquer le Chef de l'État. C'est pourquoi, le Président de la Transition va prochainement instruire au Gouvernement d'élaborer une nouvelle stratégie pour non seulement maîtriser notre consommation mais aussi notre stock de sécurité et les exportations.

Au nom des bénéficiaires, Sanoussi Bouya SYLLA, a adressé ses sincères remerciements au Président de la Transition pour tous les efforts consentis afin de faire du secteur de l'agriculture une priorité nationale. Cette remise de tracteurs, dont les bénéficiaires ont été sélectionnés selon des critères bien précis, augmentera non seulement la production agricole, mais aussi permettra aux paysans de nourrir leur cheptel, a-t-il indiqué.

Le Président GOÏTA a terminé en lançant un appel aux bénéficiaires de ces tracteurs à en faire un bon usage. Il a aussi souhaité une bonne campagne agricole aux producteurs.

Presidence de la République



■ Let's Work



LA JEUNESSE DOIT S'ENRÔLER AVEC CONVICTION ET ABNÉGATION POUR GROSSIR LES RANGS DE L'ARMÉE ET COMBATTRE LES LÂCHES ET ASSASSINS EN BANDE ORGANISÉE.
RIP AUX VICTIMES ET COURAGE AUX FAMAS



Baye Ag Mahmoud
@BayeAg1

#Urgent à menaka l'EIGS a empêché aux cultivateurs de travailler et les ont chassé à l'instant de leur champ. La ville est en alerte maximum!

14:46 · 20/06/2022 · Twitter for iPhone

FANA MÉDIA



Fana Media

Interpellation par la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de fana, d'un homme à Zantiguila avec un enfant albinos d'environ 2 ans qu'il avait enlevé dans un quartier de Bamako. L'enfant, l'auteur et les deux autres personnes également interpellées au cours des interrogations vont tous très bien. Les enquêtes sont activement en cours.

Selon le Parquet du tribunal d'Instance de Fana qui en appelle les populations à la sérénité et à la vigilance.

Source: Parquet Fana.

FANA MEDIA

Sangha Lakamané



Joseph Muntela Kaka âgé de 93 ans, est enseignant à l'école primaire depuis 1959. Il totalise, cette année, 63ans dans l'enseignement. Dans une interview accordée à nos confrères de Kongo Actu le mardi 14 juin 2022, cet enseignant a sollicité une retraite auprès des autorités compétentes. Difficile de croire qu'il a 93ans. Joseph Muntela continue à transmettre sa connaissance aux enfants de première année primaire de l'EP1 Kivulu. « Je suis en bonne santé, je marche normalement et mes yeux sont en bon état. Mon secret? c'est mon Dieu parce que c'est lui qui me protège et qui m'a permis d'atteindre cet âge », a déclaré ce vieux enseignant. Et d'ajouter : « j'ai enseigné plusieurs générations. L'enseignement reste ma passion. C'est le moment de me reposer et je demande aux autorités de notre pays de faciliter ma retraite ». Rappelons que Joseph Muntela Kaka est originaire du village Ngongo situé à 9km de la localité de Kivulu dans le secteur portant le même nom (territoire de Mbanza-Ngungu), au Kongo central. Il est père de 12 enfants dont 8 sont vivants.

Source : Brazza

#sanghalakamane : le vestibule de l'Antiquité



Diéminatou Sangaré



Du 16 au 18 juin 2022 j'étais à Kayes avec une équipe du MSDS:

J'ai présidé :

- la cérémonie de lancement de la rencontre des acteurs de l'assistance médicale et de la phase locale de l'opération d'enrôlement de trois millions de bénéficiaires de l'assistance médicale. Le maire de Logo a reçu l'attestation de reconnaissance et de félicitations pour s'être acquitté de sa part de contribution au régime;
- une rencontre avec le personnel de la santé et du développement social. Le personnel m'a fait part des problèmes auxquels est confronté notre système de santé et de développement social ;
- la rencontre avec les malades atteints du VIH.

Ma délégation et moi avons également visité :

- la représentation régionale de la PPM;
- Le nouveau bloc de dialyse de l'hôpital;
- le dispensaire de Medine.

Nous avons rendu une visite de courtoisie aux autorités coutumières qui m'ont fait part de leurs préoccupations.





Préparez à **SUP MTI BENI MELLAL** votre carrière
 d'**INGÉNIERIE** et de **MANAGER**

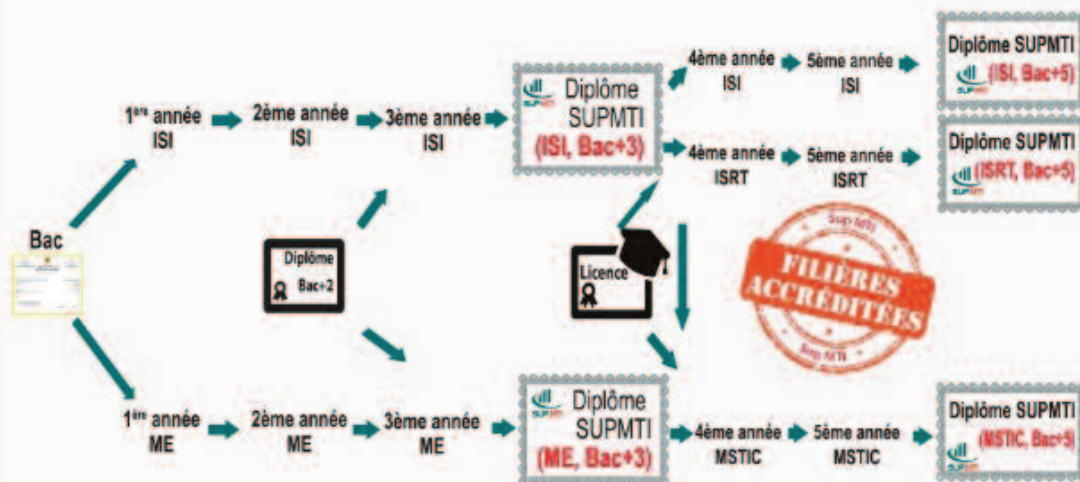
ÉCOLE DE MANAGEMENT

- ✓ Management des Entreprises (**ME Bac+3**)
- ✓ Management des Systèmes et Technologies de l'Information et de Communication (**MSTIC Bac+5**)

ÉCOLE D'INGÉNIERIE INFORMATIQUE, RÉSEAUX ET TÉLÉCOMS

- ✓ Ingénierie des Systèmes Informatiques (**ISI Bac+3**)
- ✓ Ingénierie des Systèmes Réseaux et Télécoms (**ISRT Bac+5**)
- ✓ Ingénierie des Systèmes d'Information (**ISI Bac+5**)

L'EXCELLENCE
 PAR LA FORCE
 DU GROUPE
 DES ÉCOLES
SUP MTI



Diplômes Bac+3 et Bac+5

Partenaires :



Certificats
 Internationaux :



Nationalités des étudiants de **SUP MTI** Béni Mellal



Maroc



Côte d'Ivoire



Sénégal



Congo Brazzaville



Togo



Gabon



Niger

SUP MTI BENI MELLAL

Contacteur au Mali

Boulevard Hassan II, (+212) 5 23 42 22 33/34

D&D Consulting

Zantiguila sur la RN6 : Un albinos échappe de justesse à l'enlèvement grâce à la vigilance des villageois



Dans la journée du mercredi 15 juin, aux environs de 15 heures, trois jeunes, détenant un petit albinos, ont été interpellés par les forces de Sécurité. Leur arrestation s'est produite au marché de Zantiguila, sur la RN6. Selon nos informations, les trois malfaiteurs ont fait une escale au marché de Zantiguila (route de Ségou), alors qu'ils portaient l'enfant albinos. Un acte qui alerta les villageois. Du coup, ils informèrent les forces de sécurité de la localité. Illico presto, les éléments de la Gendarmerie se sont rendus sur les lieux aux fins de constatation. Ainsi, ils ont procédé à l'interpellation du trio de jeunes. Il s'agit de Gantiki dit Baba Diarra, Bourama et Lassina, tous résidents de Diallakorodji et Kognoumani, a-t-on appris d'une source, qui a requis l'anonymat. Joint par nos soins, la présidente de l'Association Espoir pour les Albinos et autres enfants en difficulté, Fatou Touré, s'est indignée face au rapt de cet enfant. « Les enfants albinos ne peuvent même pas aller jouer avec les autres enfants puisqu'ils sont gardés à la maison dans la plus part des cas pour échapper contre les malfaiteurs », a-t-elle indiqué en substance. A cet effet, elle a invité les autorités de prendre des mesures drastiques contre les auteurs de telles pratiques. Une enquête a été, toutefois, ouverte par la Gendarmerie de Fana afin d'élucider les circonstances réelles du rapt de l'enfant albinos, d'environ deux ans. Cet enlèvement intervient trois jours après la célébration du 13 juin, dédiée à la « Journée Internationale de Sensibilisation à l'Albinisme ».

O. B / Source : L'INDEPENDANT

Mali : Des civils tués dans plusieurs attaques terroristes dans le centre du pays (sources concordantes)

Des éléments des Groupes armés terroristes (GAT) ont perpétré, dimanche, plusieurs attaques dans des localités de la région de Bandiagara, dans le centre du Mali, faisant la mort de civils dont le nombre exact n'a pas encore été établi, selon des sources concordantes. Les attaques ont été confirmées sur les réseaux sociaux par des leaders politiques maliens, dont l'ancien Premier ministre malien Moussa Mara, qui n'ont pas donné de bilan précis. Pour sa part, la Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) a déclaré sur son compte Twitter être "préoccupée" par les informations faisant état d'attaques contre des civils dans la région de Bandiagara "perpétrées par des groupes extrémistes". Celles-ci, selon la mission onusienne, "auraient fait des vic-

Mopti : Une initiative de la paix au Sahel mise en place



Ce samedi 18 juin 2022, le Gouverneur de la région de Mopti, M. Abass Dembélé, a été reçu au Centre Jean Bosco de Sévaré par les évêques des pays du Sahel (Mali, Burkina Faso, Niger) pour une campagne de communication et de sensibilisation pour la promotion de la paix et de la cohésion sociale. Cette campagne, organisée par Catholic Relief Service au Mali et la commission Episcopale des communications sociales accompagnée par Caritas Mali, avait pour l'objectif principal de contribuer à la promotion de la paix, la cohésion sociale et le vivre ensemble avec les médias spécifiquement ECF-TV (Eglise communion fraternelle télévision) et la radio catholique Maria de Sévaré. Plusieurs activités ont été menées au cours de cette rencontre dont des prestations artistiques. Quant au Gouverneur, il a salué cette belle initiative et a adressé des sincères remerciements à tous les participants de ladite cérémonie.

Source : LE PAYS



times et provoqué des déplacements de populations". La MINUSMA a ajouté qu'elle avait "immédiatement pris contact" avec les autorités civiles et militaires et prévoyait d'envoyer "une mission d'appui pour la protection des civils et la stabilisation de la zone". En effet, le bilan des victimes varie suivant les témoignages. Alors que certains font état d'au moins 110 personnes tuées, un élu local, qui a requis l'anonymat, en dénombre plus. "Dans le village de Dianweli, plus de 50 personnes ont été enlevées et exécutées ce dimanche par les GAT. A Dessagou, plus de 36 villageois ont été exécutés. Plus de 40 personnes ont été tuées à Diallassagou, dont le chef du village, et plusieurs habitants portés disparus", a-t-il indiqué, ajoutant que des boutiques et greniers avaient également été pillés.

Depuis 2012, le Mali est en proie à des insurrections indépendantistes, des incursions djihadistes et des violences intercommunautaires ayant fait des milliers de morts et des centaines de milliers de déplacés.

Source: Xinhua

Baccalauréat général 2022 : 192.442 candidats attendus dans les salles d'examen !



Le calendrier des examens de fin d'année au Mali est connu depuis des semaines. Dans ce sens, au cours du Conseil des Ministres du mercredi 15 juin dernier, au chapitre des communications, le ministre de l'Éducation Nationale, Sidibé Dédéou Ousmane a présenté son rapport sur le sujet. Ainsi, au niveau du Baccalauréat Général, les candidats inscrits sont au nombre de 192.442 qui seront répartis dans les différentes salles d'examen pour des épreuves prévues du lundi 18 au jeudi 21 juillet 2022.

En effet, les examens de fin d'année scolaire 2021-2022 se dérouleront comme suit : du lundi 27 au mercredi 29 juin 2022, il est prévu l'examen de Diplôme d'études fondamentales (DEF) dont le nombre d'élèves inscrits est à l'ordre de 234.443. Aussi, le Baccalauréat général est programmé pour le lundi 18 au jeudi 21 juillet 2022 avec 192.442 candidats inscrits. Pour le Baccalauréat technique et professionnel, le nombre de candidats est de 2.596.

Dans la même lancée, du lundi 4 au jeudi 7 juillet 2022 auront lieu l'examen du Brevet de Technicien 1ère partie et 2ème partie, Tertiaire et industrie avec 42.159 candidats inscrits.

Quant à l'examen du Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) et Tertiaire et industrie, il se déroulera ce matin lundi 20 au jeudi 23 juin 2022 avec 23.434 candidats inscrits.

Prévu du lundi 18 au vendredi 22 juillet 2022, l'examen des Instituts de Formation des Maîtres mettra en compétition 11.603 candidats inscrits. L'examen du Brevet de Technicien des Ecoles de Santé fermera la marche du lundi 1er au vendredi 5 Août 2022.

À l'examen du même communiqué de ce Conseil des Ministres, il ressort que les examens du DEF et du Bac pour les candidats réfugiés seront organisés en Mauritanie, au camp de M'Bèra et à Bassikoumou, aux mêmes dates que pour les candidats à l'intérieur du Mali. Bonne chance à tous !

Par Mariam Sissoko / Source : Le Sursaut

Cercle de Bankass : La situation sécuritaire se détériore



Dans la nuit du samedi 18 au dimanche 19 juin 2022, des hommes armés non identifiés ont fait irruption dans le village de Diallassagou, cercle de Bankass, région de Mopti. Après avoir incendié boutiques, greniers et habitations, les assaillants ont emporté plusieurs personnes dont le chef de village ainsi que d'importants biens matériels et du bétail.

Venus sur plusieurs dizaines de motos, les hommes armés appartenant à un groupe terroriste non encore identifié ont attaqué le village de Diallassagou, cercle de Bankass, région de Mopti, dans la nuit du samedi 18 au dimanche 19 juin 2022. Selon des sources locales, les assaillants ont pillé tout le village avant de mettre le feu sur le peu qui reste. Il s'agit, entre autres, des boutiques, des greniers des habitations, etc. Si aucune perte en vie humaine n'a été signalée au moment de la mise sous presse de cette information, beaucoup de sources locales ont par ailleurs déclaré que ces assaillants, après leur forfait, ont enlevé des personnes, parmi lesquelles le chef de village. Une quantité importante de biens matériels composés de vivres, des motos et du bétail ont été également emportés vers des destinations inconnues.

Choqués sur le coup et désespérés, les habitants de ce village ont lancé un cri du cœur envers les plus hautes autorités de la Transition.

À noter que plusieurs fois depuis le début de la crise, les populations riveraines de la route nationale 15 (RN15), communément appelée la Route du Poisson qui traverse de long en large le pays Dogon, ont manifesté pour réclamer plus de sécurité dans leurs contrées. La plus récente de ces manifestations s'est effectuée, il y a juste quelques semaines, à Bandiagara, par les populations des villages de Sangha. Hier dimanche 19 juin 2022, la commune de Ségué a été attaquée par les forces du mal. Ce qui prouve que la situation sécuritaire se dégrade dans le cercle de Bankass.

Issa Djiguiba

www.malikile.com

Défense et sécurité : La CTS prépare l'après Barkhane

Le jeudi 16 juin 2022, s'est tenue au QG de la MINUSMA, à Bamako, la 52ème session ordinaire de la Commission Technique de Sécurité (CTS). Placée sous la présidence du Général de corps d'Armée Kees Matthijssen, Commandant de la MINUSMA, cette première réunion ordinaire de l'année 2022 s'est penchée sur plusieurs questions sécuritaires qui dominent l'actualité, à savoir la réorganisation de la force Barkhane, l'opérationnalisation des Bataillons des Forces Armées Reconstituées (BATFAR), le processus de DDR, l'Accord pour la paix et la réconciliation, etc.

Le Quartier général de la MINUSMA de Bamako a servi de cadre, le jeudi 16 juin 2022, à la tenue de la 52ème session ordinaire de la Commission Technique de sécurité (CTS). Placée sous la présidence du Général de corps d'Armée Kees Matthijssen, Commandant de la Force de la MINUSMA, plusieurs personnalités et organisations engagées pour le retour de la paix et de la stabilité au Mali, dont le nouveau Président de la Commission Nationale de Désarmement, Démobilisation et Réintégration, le Colonel-major Faguimba Kansaye, ont également pris part à cette rencontre. Une occasion pour l'ensemble des parties de passer en revue toutes les questions en rapport avec la paix, la sécurité et la réconciliation. Surtout que cette session se pré-

sentait comme la toute première réunion ordinaire depuis l'année 2022. De ce fait, les participants ont discuté, entre autres, de la réorganisation de la force Barkhane qui est la principale question d'actualité. Pour réorganiser le dispositif sécuritaire sans la force française Barkhane, la Commission Technique de Sécurité (CTS) a préconisé des mesures d'adaptation des Forces partenaires en parallèle, ainsi que des stratégies visant à maximiser le partenariat et améliorer les mesures sécuritaires. Beaucoup d'autres recommandations ont été formulées dans le cadre de l'amélioration de la situation sécuritaire en général et plus particulièrement dans la région de Ménaka, qui demeure une préoccupation majeure des membres de la CTS. En plus de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger, les participants ont mis l'accent sur le renforcement de la collaboration entre les groupes armés signataires et les FAMA, l'opérationnalisation des Bataillons des Forces Armées Reconstituées (BATFAR) de Gao, Kidal, Tombouctou et Ménaka, et la relance du processus de Désarmement Démobilisation et de Réintégration (DDR) ainsi que de l'intégration. Par ailleurs, le Général Matthijssen s'est réjoui de « l'engagement et la contribution essentielle » de toutes les parties dans l'effort pour résoudre les problèmes prioritaires relatifs à la mise en œuvre des aspects sécuritaires de l'Accord. Malgré cela, il a suggéré la convocation de la CTS toutes les six semaines, afin d'assurer un meilleur suivi des recommandations et de maintenir un dialogue constructif entre les parties.

Issa Djiguiba / Source : LE PAYS





**Institut National de Prévoyance Sociale
(INPS)**

SERVICE AMO

Contacts: 63 25 18 84 / 20 22 04 08

COMMUNIQUE

A L'INTENTION DES ASSURES AMO DE L'INPS

La Direction générale de l'INPS porte à la connaissance de tous les assurés enrôlés à l'AMO de Janvier à Mai 2022, dans les centres déconcentrés de l'INPS (Communes I, II, III, IV, V, VI et du SAMO) que les cartes biométriques AMO sont disponibles dans les agences principales des communes de Bamako et du SAMO de l'INPS.

La Direction générale de l'INPS compte sur la bonne compréhension de toutes et de tous.

Bamako le 09 Juin 2022

P/ Le Directeur général PO
Chef de service AMO-INPS


AMO / INPS
Le Chef de Service AMO

Dr Bandiougou M TRAORE



Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

BON A SAVOIR

■ C'EST QUOI L'ENRICHISSEMENT ILLICITE ?

L'enrichissement illicite est :

- l'augmentation substantielle du patrimoine d'un agent public sans rapport avec ses revenus légitimes, ou
- le train de vie que mène cet agent sans rapport avec ses revenus légitimes.

■ C'EST QUOI LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est la liste détaillée des revenus et des biens qui appartiennent à un agent public, transmise par cet agent aux autorités compétentes pour analyse et exploitation conformément à la loi.

■ QUI DOIT FAIRE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens concerne les personnalités suivantes : présidents d'institution, ministres et assimilés, présidents et membres des autorités administratives indépendantes, députés ou maires, autres ordonnateurs ou comptables publics, directeurs généraux, présidents d'établissement public, directeurs généraux, nationaux ou régionaux des services de l'Etat, magistrats, chefs d'état-major des armées, responsables de la passation de marchés publics, responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

Les personnalités concernées sont environ 8 000.

■ OÙ FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. En retour, cette autorité délivre un récépissé à l'auteur de la déclaration de biens.

■ QUELS SONT LES REVENUS ET BIENS À DÉCLARER ?

- les revenus : salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues ;
- les biens meubles : véhicules, meubles et bijoux de valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales,
- les biens immeubles : maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, animaux, terrains nus.

Tous les revenus et biens doivent être déclarés, qu'ils soient situés au Mali ou à l'étranger.

■ QUELLES SONT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives comme les titres fonciers, les lettres d'attribution, les concessions rurales, les concessions urbaines, les relevés de comptes bancaires, etc.

■ QUAND FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné :

- au début de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration de biens ;
- chaque année, au plus tard le 31 décembre ;
- à la fin de la fonction ou du mandat.

Le formulaire de déclaration de biens est téléchargeable en cliquant

www.oclei.ml

<https://www.facebook.com/Office-Central-de-Lutte-Contre-l-Enrichissement-Illicite>

Commune rurale de Naréna : Le BVG sur les traces de 18 millions FCFA

Par pouvoir N°002/2022/ BVG du 10 janvier 2022 et en vertu des dispositions de l'article 2 de la loi n°2021-069 du 23 décembre 2021 l'instituant, le Vérificateur Général a récemment initié une mission de vérification financière dans la Commune rurale de Naréna. Ladite mission concernait la gestion de la commune au titre des exercices 2019, 2020 et 2021. Le rapport de vérification fait cas des irrégularités financières s'élevant à plus de 18 millions FCFA et des irrégularités administratives constatées dans ladite commune.

En 2019, le Mali a conclu avec IDA (Association Internationale de Développement) un accord de financement dénommé « déploiement de ressources d'Etat pour l'aménagement de l'offre de service ». L'exécution de cet accord a été confiée au Projet de Déploiement des Ressources de l'Etat pour l'Amélioration des Services (PDREAS). C'est dans ce cadre qu'un accord a été signé le 14 juillet 2020 entre le Vérificateur Général et le Coordinateur du PDREAS, pour conduire des missions de vérification financière et de

conformité dans 102 communes bénéficiaires de l'appui financier dudit projet. La Commune rurale de Naréna (CRN) fait partie de ces communes. C'est ainsi qu'une équipe de mission s'est rendue dans la localité située dans le cercle de Kangaba, région de Koulikoro, pour vérification de gestions financières et administratives. Dans le rapport produit, il ressort : « Suivant les données des comptes administratifs de 2019, 2020 et 2021 (prévisionnel), la CRN a mobilisé des recettes totales de 1 063 546 978 F CFA et exécuté des dépenses de 1

035 911 146 F CFA ». Ainsi, l'équipe du Vérificateur dit avoir constaté des irrégularités financières et administratives dans la CRN. Le montant total des irrégularités financières s'élève à 18 455 900 F CFA, indique-t-on dans le rapport.

Le Régisseur de recettes n'a pas comptabilisé et reversé l'ensemble des redevances issues de la délivrance des actes d'Etat civil !

Conformément à l'article 18 du décret N°2019-0587/P-RM du 31 juillet 2019 portant régime financier spécifique des collectivités territoriales, il est stipulé que « les régisseurs de recettes et ceux d'avances sont habilités à exécuter respectivement des opérations d'encaissement et de décaissement ». Pour s'assurer du respect de cette disposition, la mission a rapproché de la situation des registres de mariages, de naissances et de jugements supplétifs à celle des carnets à souche et aux états de versements de la période sous revue. L'équipe de vérification annonce avoir constaté que sur un montant total de 2 353 900 FCFA, le régisseur de recettes n'a, sur les





carnets à souche et les états de versement, comptabilisé que 321 000 F CFA. Le reliquat de 2 032 900 F n'a été ni comptabilisé ni reversé dans le compte de la Mairie. Pour donner de détails sur ce reliquat non comptabilisé et reversé, l'équipe explique avoir constaté, lors de sa mission, 31 cas de mariage enregistrés en 2019, 818 cas de naissance et 100 pour les jugements supplétifs. Au total, la Commune devrait encaisser 701 100 FCFA pour ces trois cas. Mais, le régisseur n'a recouvré aucun argent, selon le rapport. La commune a également enregistré, en 2020, 36 cas de mariage ; 878 naissances et 90 jugements supplétifs. Le montant à encaisser est estimé à 760 600 FCFA. Mais le régisseur n'a recouvré que 50 000 CFA. En 2021, lit-on dans le rapport, il y a eu 34 cas de mariage signalés à la Mairie ; 411 naissances ; 200 jugements supplétifs. L'argent à encaisser est de 892 200 FCFA. Le régisseur n'a recouvré que 271 000 FCFA. Ce qui fait un total de 2 032 900 FCFA non recouverts dans la commune.

Le Régisseur de recettes n'a pas recouvré des frais d'édilité

A ce niveau, l'équipe de vérification soutient avoir remarqué que le régisseur n'a pas recou-

vré l'intégralité des frais d'édilité, suite aux attributions de parcelles par le maire dans les zones dont les lotissements ont été autorisés par les conseillers du chef de village de Naréna, en lieu et place du Gouverneur de la région (Koulikoro). Ainsi, le nombre de parcelles attribuées s'élève à 387, soit un montant de frais d'édilité dû de 19 350 000 FCFA. Sur ce montant, seulement 61 bénéficiaires ont payé les frais d'édilité de 3 050 000 F CFA, soit un écart de 16 300 000 FCFA non recouverts, indique-t-on dans le rapport. À cela s'ajoute la non-justification des recettes issues de la vente des vignettes par le régisseur. « L'équipe de vérificateur a constaté qu'au courant de la période (2019, 2020, 2021) sous inspection, le régisseur de recettes n'a pas justifié des recettes issues de la vente de vignettes. Sur le montant total de vignettes vendues à 1 034 000 F CFA, il a reversé 911 000 F, soit un écart de non reversé de 123 000 F CFA », lit-on. En clair, la mission de vérification dit dénoncer des faits relatifs « à la non-comptabilisation et au non-reversement des redevances d'établissements d'actes d'état civil pour un montant de 2 032 900 F CFA ; le non-recouvrement des frais d'édilité pour un montant de 16 300 000 FCFA et la non-justification des recettes issues de la vente des vignettes pour un mon-

tant de 123 000 FCFA ».

Des irrégularités administratives décelées dans la Commune

Contrairement aux textes en vigueur, l'équipe dit avoir constaté que la Commune de Naréna ne respecte pas la procédure de collecte des recettes ; les conditions d'attribution de parcelles de terrain à usage d'habitation, les conditions de création des règles de recettes et d'avances... La commune ne dispose pas non plus de comptable-matières. Elle ne tient pas des documents administratifs... « L'équipe de vérification a constaté que le Secrétaire général ne tient pas certains documents, notamment le registre des contrats et conventions ». Aussi, la Commune ne fait pas une large diffusion des comptes rendus de sessions du Conseil communal (CC). La non-tenue des Assemblées générales d'information des habitants de la commune sur les décisions du CC ne favorise pas une gestion transparente des affaires communales, explique le rapport.

Mamadou Diarra
Source : LE PAYS

Afrique : L'ONU perd un 175e casque bleu au Mali

Des hommes armés ont tué au moins 20 civils près de la ville de Gao et un Casque bleu est mort dimanche à Kidal, dans le nord du Mali où la situation sécuritaire se détériore.



Des terroristes criminels ont assassiné samedi au moins vingt civils dans plusieurs hameaux de la commune d'Anchawadj, à quelques dizaines de kilomètres au nord de Gao, a assuré par téléphone à l'AFP un responsable de la police de la région sous couvert d'anonymat.

Un autre responsable policier à Bamako, également sous couvert de l'anonymat, a confirmé à l'AFP «l'assassinat samedi d'une vingtaine de civils à Ebak à 35 km au nord de Gao, et dans des localités voisines», évoquant «un acte perpétré par des criminels armés».

«Les djihadistes ont assassiné samedi 24 civils dans la commune de Anchawadj. C'est la panique générale», a pour sa part affirmé une autorité locale à l'AFP.

Aucune autre source n'a confirmé que les djihadistes étaient les auteurs des attaques. Mais dans cette immense région sahélienne, les attaques des djihadistes affiliés au groupe État islamique au grand Sahara (EIGS) sont de plus en plus fréquentes et leur champ d'action s'élargit.

Les maigres informations remontant de cette zone reculée et difficilement accessible font état de centaines de civils tués et de milliers

de déplacés ces derniers mois dans les régions de Ménaka, près de la frontière avec le Niger, et de Gao plus à l'ouest.

Mercredi, le Mouvement pour le Salut de l'Azawad (MSA), un des groupes luttant contre les djihadistes, a assuré que 22 personnes avaient été tuées par «des hommes armés» dans la localité d'Izingaz, dans la région de Ménaka. Aucune autre source n'a confirmé ou infirmé l'information.

«Menace terroriste»

L'élu de la région de Gao a décrit dimanche à l'AFP «une situation très préoccupante dans la commune d'Anchawadj» avec de nombreux civils fuyant les exactions «des djihadistes» dans les villages voisins. «Une bonne partie de la région de Gao et de celle de Ménaka, sont «occupées par des djihadistes», a-t-il poursuivi. «L'État doit faire quelque chose». Cette région est le théâtre de violences depuis le début du conflit en 2012, quand des groupes armés rebelles s'étaient levés contre Bamako. Ils ont signé en 2015 un accord de paix avec le Mali, qui peine toujours à être appliqué. Outre ces groupes armés, des mouvements

djihadistes –affiliés à Al-Qaïda et à l'organisation État islamique — opèrent dans la zone, combattant contre les symboles de l'État, ceux qu'ils accusent de le soutenir, ainsi qu'entre eux pour le contrôle des territoires.

Des trafiquants et autres bandits sont également présents dans cette région désertique où l'État est presque inexistant.

La situation sécuritaire s'est récemment «fortement détériorée» dans la région de Gao, et de Ménaka, a indiqué dans son dernier rapport le Secrétaire Général de l'ONU, Antonio Guterres.

La «menace terroriste continue de (s'y) étendre», a-t-il déploré en s'inquiétant de «l'absence d'une présence soutenue des forces de sécurité et de l'administration publique dans ces zones».

Casque bleu tué

Sont basés à Gao des militaires maliens, des Casques bleus de la Mission de l'ONU au Mali (MINUSMA, 13'000 soldats) ainsi que des soldats français de l'opération Barkhane. Ces derniers, qui ont entamé un retrait progressif du Mali au début de l'année, doivent définitivement quitter la base de Gao, dernière enclave où ils sont encore présents au Mali, «à la fin de l'été», selon l'état-major français.

Dimanche dans la matinée, un Casque bleu guinéen a été tué dans l'explosion d'une mine à Kidal, plus au nord, alors qu'il participait à une patrouille de sécurité dans une opération de recherche et de détection de mines, selon la Mission des Nations Unies au Mali (MINUSMA).

Ce nouveau décès intervient dans un contexte tendu de négociations sur le renouvellement du mandat de la MINUSMA, la mission de maintien de la paix de l'ONU ayant subi le plus de pertes humaines. Depuis sa création en 2013, 175 de ses Casques bleus sont morts dans des actes hostiles.

Le Mali, pays pauvre et enclavé au cœur du Sahel, a été le théâtre de deux coups d'État militaires en août 2020 et en mai 2021. La crise politique va de pair avec une grave crise sécuritaire en cours depuis 2012 et le déclenchement d'insurrections indépendantiste et djihadiste dans le Nord.

Source : Le Matin

Gestion du personnel et de la paie : Des promoteurs d'école de Faladié outillés

La cérémonie d'ouverture de l'atelier de formation des promoteurs et directeurs d'écoles privées sur la gestion du personnel et de la paie a été présidée par le directeur du centre d'animation pédagogique de Faladié, Jiddou Ag Elkhalfifa. Cette formation est organisée par le Cabinet Consulting leader RH en partenariat avec le CAP de Faladié.

L'objectif de cette session de formation est d'amener les promoteurs d'écoles à prendre conscience de la nécessité d'une sécurité sociale pour le personnel qu'ils emploient. 5 jours durant les participants seront outillés sur la gestion administrative du personnel et la gestion de la paie. A l'issue de la formation, les participants auront droit à des attestations et des clés USB avec l'ensemble des modules.

Le directeur du Centre d'animation pédagogique de Faladié Jiddou Ag Elkhalfifa dira que cet atelier a pour objectif d'améliorer les compétences des administrateurs d'établissements privés dans la gestion de leurs structures. Elle va se dérouler du 20 au 24 juin 2022. « **Durant ces 5 jours, les participants seront familiarisés avec certains concepts tel que le contrat de travail, le contrat à durée déterminée (CDD), le contrat à durée indéterminée (CDI), le préavis, l'immatriculation à l'INPS, etc. Je suis convaincu qu'au sortir de cet atelier, vous serez bien outillés pour la mise œuvre de ces différents modules de for-**

mation. Je remercie le partenaire GRH conseil pour sa vision dans le domaine de l'amélioration de compétences pour une gestion efficace de votre administration scolaire », a-t-il dit, avant de déclarer ouvert l'atelier de formation des administrateurs scolaires du privé.

A l'entame de son intervention, Ibrahim Diakité a chaleureusement remercié le directeur du centre d'animation pédagogique pour sa clairvoyance et sa promptitude. Il s'est, aussi donné le privilège de présenter le cabinet GRH Conseil consulting leader RH. Il fera savoir qu'ils ont comme activité le recrutement, la formation et des études pour les ONG. Il a, enfin, invité les participants à plus d'assiduité et de ponctualité afin de profiter de l'expertise des formateurs.

Pour le formateur Drissa Kanté, la gestion des ressources humaines est une discipline indispensable dans la gestion des entreprises surtout dans la gestion de nos écoles. Le constat est que nos écoles traversent un moment de crise car bon nombre d'établissements ne respectent pas les règles en matière administra-

tive du personnel. C'est ce qui motive cette formation. La formation portera entre autres sur l'élaboration et la gestion des contrats de travail, les avantages et les inconvénients des différents types de contrat, le calcul des indemnités c'est-à-dire des droits de licenciement, les procédures de licenciement des salariés, la gestion de la paie, le calcul des charges sociales et des charges fiscales.

En outre, Drissa Kanté a indiqué que les attentes sont énormes à la fin de cette formation. « **Nous attendons à ce que les acteurs qui ont participé à cette formation puissent mettre leur personnel dans de bonnes conditions de travail. Le constat est que dans bon nombre d'établissement les enseignants sont employés sans contrat de travail, ils n'ont pas de sécurité sociale. Alors ils n'ont pas de perspective de carrière selon eux-mêmes. A l'issue de cette formation, nous voudrions bien que les promoteurs qui ont participé à cette formation puissent non seulement servir de repère auprès des autres promoteurs pour mettre les règles formelles de gestion dans nos établissements et cela peut impacter sur la motivation des enseignants que nous employons. J'invite tous les promoteurs à faire preuve d'intelligence et à intégrer les pratiques de gestion des ressources dans leur gestion. Car, il faut le dire la performance est impossible lorsque les ressources humaines ne sont pas dans les bonnes conditions** », a-t-il précisé.

■ Ibrahim Sanogo



Examen du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) : Le top départ donné, hier lundi

Le ministre de l'Éducation Nationale, Sidibé Dédéou Ousmane, a lancé, le lundi 20 Juin 2022, les épreuves du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), au Lycée Technique de Bamako. Tandis que le représentant du Gouverneur du District, Mangoro Konaté, était au lycée Ibrahim Ly de Bnankabougou, sur la rive droite. C'était en présence de plusieurs responsables et acteurs de l'école malienne.



Les épreuves du certificat d'aptitude professionnelle ont démarré sur l'ensemble du territoire national. Dans les centres d'examen visités, on sentait la quiétude et la sérénité sur les visages des candidats et des surveillants. Pour cette session 2022, ils sont 23.434 candidats sur le plan national pour 76 centres d'examen et 1.949 surveillants. Au niveau de l'académie de Bamako rive droite, ils sont au nombre de 2.399 dont 984 filles soit 41,07%. Les candidats libres représentent la majorité des candidats avec une proportion de 87,78%.

En outre, il faut préciser que le centre du Lycée Technique accueille 601 candidats de la filière Aide-comptable. En filière industrie, les spécialités concernées sont le Dessin bâtiment, l'électricité, la maçonnerie, la mécanique auto et la pâtisserie. Pour la filière tertiaire les aide comptables, les employés de banque. C'est au lycée Technique que la cheffe du département de l'Éducation nationale, Sidibé Dédéou Ousmane, a ouvert la première enveloppe des épreuves, avant de prodiguer

des conseils aux candidats. Aussi, elle a lancé un appel à plus de vigilance et de clairvoyance afin de lutter efficacement contre les cas de fraude. Faudrait-il le rappeler, à la veille, des examens, le ministre de l'Éducation Nationale avait rencontré l'ensemble des partenaires de l'école pour solliciter leur appui et accompagnement pour le bon déroulement des épreuves. Ce qui laisse espérer qu'on assistera cette année à des examens propres.

Aucune fuite de sujets n'a été constatée sur l'ensemble du territoire national pour ce premier jour du début des examens. La moralisation des examens tant prônée par les maliens est en voie de devenir une réalité. Les élèves semblent accepter les dispositions prises par le gouvernement pour endiguer le fléau qui mine notre système éducatif depuis une décennie. Les prémisses d'examen réussi sont perceptibles. Il appartient aux autorités de la Transition de consolider les acquis pour que les élèves maliens deviennent compétitifs sur le plan régional voire international.

La directrice de l'académie d'enseignement de

Bamako rive droite, Mme Touré Zahiatou Ayouba, a invité les parents d'élèves à accompagner les élèves. Il est de leur devoir de les suivre, de veiller sur eux pour qu'ils puissent passer correctement leurs examens. « **Aux élèves, je dirai bon courage et que chacun sache que les compétences qui sont acquises pendant l'année scolaire sont largement suffisantes pour leur permettre de réussir leurs examens. Ils n'ont pas besoin d'aller par des moyens frauduleux pour pouvoir passer. La conscience professionnelle démarre depuis l'école. Les candidats libres occupent la tête du peloton en termes d'effectif. Pratiquement, on peut dire que c'est un examen professionnel. Je tiens à préciser que cet examen a un enjeu majeur parce que ça met directement sur le marché du travail** », a-t-elle dit.

■ Ibrahim Sanogo

Assemblées annuelles de la Banque Africaine d'Import-Export : Le Mali revient avec des promesses de soutien aux initiatives du gouvernement



Le ministre de l'Économie et des Finances, M. Alousseni SANOU, a pris part aux travaux de la 29^e édition des Assemblées annuelles de la Banque Africaine d'Import-Export (Afreximbank) qui se sont tenues dans la nouvelle capitale administrative de la République Arabe d'Égypte, du 15 au 18 juin 2022. Cette édition avait pour thème : « Réaliser le potentiel de la ZLECAF à l'ère post Covid-19 – Tirer partie du pouvoir de la jeunesse ».

Cette rencontre annuelle de l'Afreximbank a été marquée par des réunions de groupes consultatifs et l'assemblée générale annuelle des actionnaires, complétées par des séminaires et des plénières. En marge des travaux, le ministre SANOU, Gouverneur de l'Afreximbank, a eu plusieurs entretiens bilatéraux avec les hauts dirigeants de l'institution financière sur des sujets spécifiques à l'Etat du Mali tendant à renforcer la coopération pour un accompagnement plus efficace et plus efficient sur les plans économique, commercial et financier.

Il avait à ses côtés le Directeur Général de la Dette Publique, M. Ely Prosper ARAMA. Son

entretien avec le président de l'Afreximbank, le Pr. Benedict ORAM, a été l'occasion pour le ministre SANOU d'expliquer la situation économique et financière du Mali, et surtout les initiatives entreprises par les autorités de la Transition pour développer les potentialités dont regorgent notre pays, notamment sur le plan agro-pastoral (le Mali est 1^{er} producteur de coton en Afrique et recèle le 1^{er} cheptel dans la zone UEMOA...) sur le plan minier, énergétique et des infrastructures.

Il s'agit surtout de la diversification de l'économie, de ses sources d'approvisionnement et le renforcement de son intégration dans les circuits commerciaux mondiaux plus particulièrement africains. Le Mali est un pays dynamique sur le plan commercial et attend de tirer profit du potentiel que représente la ZLECAF au profit de l'Etat et du secteur privé malien. C'est ainsi que lors de sa rencontre avec Mme Kanayo Awani, Directrice Générale de l'Initiative commerciale intra-africaine de l'Afreximbank, le ministre SANOU a insisté sur l'accompagnement de l'institution financière pour renforcer les initiatives du gouvernement malien. Ces échanges fructueux qui ont permis

aux hauts dirigeants de la banque panafricaine d'avoir une lecture réelle de la situation afin de mieux leur permettre de renforcer sa coopération avec le Mali. D'ores et déjà, des jalons ont été posés en vue du soutien d'Afreximbank aux projets présentés par le ministre de l'Économie et des Finances au grand bénéfice des populations maliennes. En marge de ces réunions, le ministre a rencontré son homologue égyptien, et ensuite le Vice-gouverneur de la Banque Centrale d'Égypte sur des sujets d'intérêt commun.

La Banque Africaine d'Import-Export (Afreximbank) est une institution financière multilatérale panafricaine dédiée au financement et à la promotion du commerce intra et extra-africain. Afreximbank déploie des structures innovantes pour fournir des solutions de financement qui facilitent la transformation de la structure du commerce africain et accélèrent l'industrialisation et le commerce intrarégional, soutenant ainsi l'expansion économique en Afrique.

Soutien indéfectible de l'Accord sur la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF), Afreximbank a lancé les opérations d'un système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS) qui a été adopté par l'Union Africaine (UA) comme la plateforme de paiement et de règlement devant appuyer la mise en œuvre de la ZLECAF. Afreximbank collabore avec l'UA et le Secrétariat de la ZLECAF en vue de mettre en place une ligne de crédit d'ajustement visant à aider les pays à participer de manière effective à la ZLECAF.

Au 31 décembre 2021, le total des actifs et des garanties de la Banque s'élevaient à 24,8 milliards de dollars US et les fonds de ses actionnaires s'établissaient à 4 milliards de dollars US. La Banque a décaissé plus de 51 milliards de dollars US entre 2016 et 2021.

■ Yama DIALLO

Union Francophone de l'Audit Interne : Bamako abritera la 14e Conférence Internationale

La 14ème Conférence Internationale de l'Union Francophone de l'Audit Interne (UFAI) se tiendra à Bamako, les 10 et 11 octobre prochain, sur le thème : « Rôle de l'audit interne en période de crise, guerre et Covid-19 ». Les enjeux de ce rendez-vous qui regroupera environ 300 participants physiques étaient au cœur des échanges entre les hommes de média et les responsables de l'Association des Contrôleurs, Inspecteurs et Auditeurs du Mali (ACIAM), chargée de l'organisation de l'événement. C'était le samedi 18 juin 2022 à l'hôtel Onomo.

A cette occasion, les responsables de l'Association des Contrôleurs, Inspecteurs et Auditeurs du Mali (l'ACIAM) ont rassuré les partenaires de la tenue de cette 14e conférence Internationale de l'UFAI qui était prévue en 2020, reportée en octobre 2022. Mais aussi de discuter sur les enjeux, les préoccupations en termes de sécurité, de prise en charge etc. La Conférence Internationale de l'Union Francophone de l'Audit Interne (UFAI), est une association fondée en 1988 à l'initiative de l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle interne). Elle a pour vocation de promouvoir et de développer la pratique professionnelle de l'audit interne dans le pays totalement ou partiellement d'expression française, en regroupant les associations d'auditeurs internes de ces pays.

Prenant parole, le président de l'ACIAM, Moussa Diakite, a précisé qu'au total environ 900 participants sont attendus dont 300 participants physiques et 600 participants en ligne.

« Ces participants sont composés entre autres, des auditeurs, des contrôleurs, des inspecteurs, des financiers, des dirigeants, des membres du conseil d'administration, des investisseurs etc. », a-t-il dit.

Pour la réussite de l'événement, le président de l'ACIAM, Moussa Diakite, a invité toutes les autorités indépendantes ainsi que toutes les structures de contrôle au Mali à prendre part à cette activité. Aussi, il a sollicité l'accompagnement des autorités afin que le Mali rayonne



à travers cette rencontre.

De plus, il a rappelé que le Mali a organisé en 2006, la même conférence qui a été inscrite dans les annales de l'AFAI comme faisant partie des meilleures conférences jamais organisées. « Nous voulons récidiver, faire une très belle conférence en octobre prochain », a-t-il souhaité.

En outre, il a souligné que malgré la crise les professionnels de l'audit et du contrôle sont prêts à débattre des questions d'actualité, d'ailleurs le thème central va tourner autour du rôle de l'audit interne en période de crise, guerre et Covid-19.

En dehors de cela, le président de l'ACIAM a expliqué que l'audit est une activité d'assurance et de conseil. « On donne l'assurance aux dirigeants que les propositions sont sous contrôle, si ce n'est pas le cas, on propose des axes d'amélioration », a-t-il fait savoir.

De ce fait, il a indiqué que l'auditeur est un acteur majeur de la gouvernance.

« Nous faisons des recommandations, c'est aux dirigeants de mettre en œuvre

ces recommandations. Je suis sûr que si ces recommandations sont mises en œuvre, nous allons engranger de bons résultats et faire un bond avant sur le plan de la gouvernance et de la maîtrise de nos organisations », a-t-il affirmé.

Faut-il le rappeler, l'ACIAM a été créée le 14 juillet 1998 et regroupe 400 membres. Elle est parvenue à faire la promotion de l'enseignement de l'audit dans certaines filières d'études supérieures, et la création d'une filière de Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées (DESS) en

Audit et Contrôle au Mali, en six années d'existence. L'ACIAM est une structure qui intervient auprès de l'Etat pour la réglementation de la fonction audit au niveau national. Elle a tenu en collaboration avec le Gouvernement du Mali, les Assises sur le Contrôle des Finances Publiques, qui ont abouti à la mise en place du Vérificateur Général de la République, organisme indépendant de contrôle.

■ Maffenin Diarra

Protection sociale : "We Social Mouvement" lance un nouveau programme

■ We Social Mouvement "VSM) en français", Nous Mouvements Sociaux" et ses organisations partenaires passent à un nouveau programme pour la période de 2022 à 2026. La cérémonie de lancement officiel de ce programme a eu lieu le vendredi 17 juin 2022 au centre Aoua KEITA. Le coût total dudit programme pour le Mali est estimé à 1 123 325 € ; soit environ 735 777 675 F CFA. Après avoir travaillé au Mali pendant la période 2017 à 2021 sur la thématique du droit à la protection sociale « We Social Mouvements (WSM) », en français "Nous, Mouvements sociaux" et ses organisations partenaires passent à un nouveau programme pour la période de 2022 à 2026.

Ce programme qui vient ainsi d'être lancé pour 5 ans dans notre pays est mise en œuvre par les structures partenaires de WSM au Mali, à savoir l'Union Technique de la Mutualité (UTM), le Mouvement des Travailleurs Croyants, KONDO Jigima et le Réseau INSPR-Mali (réseau national multi acteurs de protection sociale).

Selon ses responsables, « We Social Mouvements (WSM) » est actif dans 23 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et en Belgique avec près de 100 organisations composées des syndicats, des mutuelles, des organismes de microcrédits, des organisations de femmes, de jeunes ou de personnes âgées, etc.

Au cours d'une brève présentation du nouveau programme VSN par le DG de l'UTM, Issa CISSOUMA, il ressort qu'il s'articule autour de 3 axes stratégiques. « **Le premier axe prend en compte les services en matière de protection sociale, dont l'accès à la protection sociale, l'accès à l'emploi et les changements politiques. Le deuxième axe est relatif au changement de politique de protection sociale. Et enfin, le troisième axe se penche sur le genre et l'environnement** », a-t-il expliqué.

De plus M. CISSOUMA, a souligné que le programme 2022-2026 entend participer à la consolidation du précédent basé sur la thématique du droit à la protection sociale et qui

a enregistré des résultats probants.

Parmi les avancées en matière de protection sociale dans le cadre du programme 2017-2021, il a cité, entre autres : l'accès à la protection sociale de 36 389 personnes (57% femmes et 52% de jeunes) personne des groupes cibles bénéficient d'un mécanisme/système de protection sociale (public, communautaire, Mutuelles (réellement assurés), l'accès à l'emploi de 4185 personnes dont 68 % de femmes et 54 % de jeunes travailleurs qui ont obtenu un nouvel emploi plus digne, ou qui ont amélioré leur emploi existant revenus au SMIG), grâce aux appuis en formation professionnelle, aux initiatives productive d'économie sociale et solidaire organisés par les partenaires.

Enfin au niveau des changements action politique, il a cité l'adoption de la loi sur la RAMU au Mali et son décret d'application, l'adoption de la loi relative à la protection sociale en faveur des personnes handicapées (H/F) prenant en compte la dimension emploi et son décret d'application et la mise en place d'un organe administratif des mutuelles sociales (OAMS). De son côté, la représentante du département en charge de la santé, Zenab TOURE a précisé qu'en cette période de crise un bon système de protection sociale constitue un outil sur pour amoindrir les différents chocs sur les populations. « C'est pour cette raison que nous ne devons pas baisser les bras », a-t-elle dit. Par ailleurs, les participants à la rencontre ont aussi salué la création de la Caisse nationale d'assurance maladie (CANAM) au Mali.

Pour rappel la cérémonie de lancement était présidée par la représentante du ministre de la santé et du développement social, Mme Zenab TOURE en présence du Gestionnaire de Programme WSM Afrique de l'Ouest-Belgique, Ilère NGON GANG, du représentant du INSPR-Mali,

Abdoul Wahab TOURE, du directeur général de l'Union technique de la mutualité malienne (UTM), Issa CISSOUMA et du représentant de l'Ambassade de la Belgique au Mali.

■ Maffenin Diarra



L'INPS demeure au service des populations maliennes pour leur offrir l'espoir d'un avenir radieux



L'INPS au service des assurés sociaux



**INSTITUT NATIONAL
DE PREVOYANCE SOCIALE**



www.inps.ml



Email : inps@inps.ml



[INPS.Mali](https://www.facebook.com/INPS.Mali)



[@INPS_Mali](https://twitter.com/INPS_Mali)

En marche pour une nouvelle constitution : Attentes, propositions et inquiétudes des citoyens



En commandant de bord soucieux de ne plus perdre de temps, le Président de la Transition a appuyé, le 10 juin, sur le bouton déclencheur de la « Commission de rédaction chargée d'élaborer un avant-projet de loi portant Constitution de la République du Mali, dans le cadre de la refondation. » Un nouveau départ vers une traversée constitutionnelle qui, gage-t-on, éloignera la République des zones de turbulence créées par la Loi fondamentale de 92. Depuis l'annonce du décret présidentiel, les 20 à 21 millions de passagers à bord de l'AIR MALI fondent beaucoup d'espoirs en ce voyage du renouveau. Et nos concitoyens d'émettre des propositions.

Boureima Soulo, Journaliste : Je crois que le moment n'est pas propice pour une nouvelle révision. Vu que, quand IBK a voulu faire la même chose en 2017, on a clamé le non-respect de l'article 118 de la constitution. Tant qu'une partie du territoire n'est pas sous le contrôle de l'Etat central, on ne doit pas organiser de référendum. Si l'on tient toujours compte de cet article-là, il faudrait que l'Etat

recouvre l'intégralité du territoire national pour pouvoir organiser un référendum, donc changer la constitution. Si cela n'est pas fait, je ne suis pas pour la mise en place d'une nouvelle constitution. Mais si la volonté de l'Etat est d'élaborer une nouvelle constitution, je crois qu'il y aura un problème avec la communauté internationale parce que, pour mener une nouvelle réforme, il faut un régime légitime et légal. Or, pour moi, ce régime n'a pas les qualités pour le faire. S'il faut vraiment aller vers la révision constitutionnelle, il faut changer plusieurs points comme : diminuer le pouvoir du président, donner plus de pouvoir aux partis politiques, à la justice et surtout à l'Assemblée nationale, pour qu'on ait un moyen de destituer légalement les Présidents de la République qui ne seront pas en mesure de gouverner. Cela vaut mieux que de faire des manifestations interminables. Il faudrait aussi privilégier la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

Karim Samaké, Enseignant : Comme tout bon citoyen, je voudrais une constitution

adaptée à notre réalité. En partant de cette idée, je souhaiterais que certaines parties importées des constitutions occidentales soient revues car elles ne correspondent pas à nos réalités. Enfin, je propose qu'un accent particulier soit mis sur l'instauration du civisme. Et qu'on enlève, si possible, les articles 95 et 96 relatifs à la Haute Cour de Justice ou que l'on revoie les prérogatives de ses membres.

Fatoumata Sacko, Etudiante : Pour ma part, je souhaite que les militaires fassent tout pour faire appliquer les prochains articles de la constitution. Qu'ils tiennent particulièrement compte de nos mœurs et coutumes dans l'élaboration des nouvelles lois de la constitution. Et, surtout, qu'ils fassent des propositions d'articles pour lutter contre la corruption.

Ibrahim Doumbia, Commerçant : Mes attentes pour la révision de notre constitution sont : avant tout, il faut que les lois soient élaborées par les Maliens. Je propose que la Charte de Kouroukanfuka soit la base de cette future constitution. Parce que l'ancienne constitution était une copie de celle de la France, donc qui n'était pas conforme aux réalités maliennes. Si l'on se réfère à la Charte de Kurukanfuka, on aura plus de chance d'avoir des lois qui nous ressemblent.

Moussa Dembélé, Comptable : Je voudrais, tout d'abord, que notre constitution soit élaborée en fonction de nos réalités et qu'elle ne soit point un copié-collé d'autres constitutions qui ne tiennent pas compte de notre situation sécuritaire et socio-politique. Nous devons comprendre que chaque pays a ses propres réalités qui sont différentes de celles des autres pays. A cet effet, cette future constitution doit poser les bases et les principes d'un Etat fort et souverain. Pour ce faire, je propose l'autonomie du pouvoir judiciaire. Que la justice ne soit pas un instrument politique mais qu'elle soit en mesure d'enquêter sur les institutions et même la personne du Président de la République, s'il y a lieu, pour lutter efficacement contre le favoritisme, la corruption et tous les vices qui vont avec.

Mahamadou Doumbia, Gestionnaire : Personnellement, je souhaiterais avoir, dans la nouvelle constitution, les tâches encore précises de la Cour Constitutionnelle et pourquoi

pas sa composition ? Pour un Mali apaisé dans le futur, on a besoin d'une constitution forte pour que des déstabilisations à tout moment de l'État cessent.

Issa Togola, Commerçant : C'est le début de dératification politique au Mali ! Passer la constitution au peigne fin pour ne laisser aucune place aux politiciens qui pourraient nous ramener en arrière. En cas de haute trahison avérée, je veux que le Président soit destitué. La constitution doit tenir compte de beaucoup de nos réalités sociales et culturelles. On ne doit plus donner trop de pouvoir aux présidents.

Mamadou Diarra, Enseignant : Que cette constitution soit une soupape de sécurité qui exclurait toute tentative de permettre à la nation de faire du rétropédalage, d'éviter que le Mali ne retombe plus aux mains des prédateurs extérieurs à travers leurs hommes de main locaux.

Baye Sidibé, Technicien de Bâtiment : Je propose qu'on fasse le référendum pour savoir ce que le peuple veut que la constitution contienne. Moi personnellement, je veux qu'on ne donne plus le pouvoir absolu au Président de la République ; en cas de faute grave, je voudrais qu'il soit destitué du pouvoir. Qu'on confère beaucoup de pouvoir à la Justice.

Aminata Keïta, Secrétaire : Il serait mieux de faire en sorte que le Président de la République n'ait pas plus de pouvoir que les autres Institutions. Et qu'il soit destitué s'il n'arrive plus à satisfaire les attentes de la population.

Lassina Fané, Enseignant : J'attends beaucoup de cette nouvelle institution. Elle doit pouvoir mettre fin aux dérives des autorités. Il faudra donner à la Justice son indépendance. Le Président de la République ne doit plus pouvoir faire ce qu'il veut. Je veux qu'il soit destitué quand le peuple se plaint de lui en cas de faute grave ou de haute trahison contre la nation.

Diarra, Enseignant : Qu'on interdise le nomadisme politique, c'est-à-dire qu'un député élu sous les couleurs d'un parti politique, ne puisse plus changer de camp politique au sein de l'Assemblée nationale. Qu'on insère dans la

nouvelle constitution la possibilité de révoquer, par le système de pétition, une autorité élue avant même le terme de son mandat. Qu'on réduise les prérogatives du Président de la République qui sont démesurées. Voilà un peu ma vision de la chose.

Franklin Traoré, Journaliste : Pour ma part, je n'ai pas d'attentes particulières ; je propose juste un mandat présidentiel de six ans au lieu de cinq actuellement ; un salaire aux contours clairement définis pour le Président de la République, avec des prérogatives claires durant tout son mandat, hors des missions qu'il sera amené à effectuer ; la légalisation de certaines fêtes chrétiennes telles que la Pentecôte, l'Ascension et l'Assomption.

Kassim Konaté, Juriste : La nouvelle réforme constitutionnelle pourrait être une bonne alternative pour remédier aux maux auxquelles nous faisons face. Je suggère que les pouvoirs soient strictement séparés et qu'on donne de l'indépendance et de l'impartialité au système judiciaire (juges, magistrats...). En dehors de l'organe judiciaire, je suggère :

1. la réduction des pouvoirs du Président de la République à un niveau équilibré.
2. la réduction des salaires des députés et l'augmentation du nombre de députés représentant le peuple.
3. la réduction des postes ministériels.
4. la mise en place d'un comité d'organisation indépendant des élections, selon le protocole électoral de la CEDEAO.
5. plus de droit pour les jeunes et les femmes dans la gestion des affaires de l'État (nominations et autres)
6. la destitution du Président de la République par le peuple, sans passer par des voies illégales.
7. la réforme du régime politique en adoptant soit le bipartisme regroupant les deux blocs (républicains et démocrates par exemple), soit le tripartisme (gauche, droite, centre).

Benoit Saye, Analyste politique : Je salue l'initiative pour la nouvelle constitution. Parce qu'il y a beaucoup de choses à réviser dans notre constitution. Et le plus important est que les décisions qui seront prises soient appliquées à la lettre. Et l'avenir du Mali restera menacé tant que le pouvoir ne sera pas réservé

aux plus méritants.

Fatoumata Keïta, Ménagère : La gestion de notre nation est fondée sur plusieurs textes qui ne sont pas ou qui sont insuffisamment appliqués. Je crois qu'une nouvelle constitution ne va rien changer dans ce pays.

Malamine Bah, Fonctionnaire : La création d'une commission de rédaction chargée d'élaborer un avant-projet de loi portant Constitution de la République du Mali, dans le cadre de la refondation de l'État est une très bonne chose pour le Mali. Je crois que la constitution de 1992 comporte beaucoup de lacunes. Il s'agit des prérogatives du Président de la République, qui devraient être réduites afin d'éviter des coups d'État consécutifs.

Salif Coulibaly, Sociologue : Cette annonce de nouvelle constitution survient alors que le Président de Transition a signé, le 6 juin, un décret stipulant que les militaires gouverneraient jusqu'en mars 2024 avant de rendre le pouvoir aux civils. Je suis entièrement d'accord et je propose un changement par rapport à la langue officielle. Il nous faut inscrire nos langues dans la nouvelle constitution pour favoriser la compréhension, par le peuple, des faits et gestes de nos autorités.

Sékou Fofana, Promoteur d'une maison d'édition : J'attends des autorités que l'équipe de rédaction de la nouvelle Constitution comprenne notamment un président, deux rapporteurs et des experts « nommés par décret » du Président de la Transition. Je pense que le travail du Pr Daba Diawara pourrait être retenu comme une bonne base pour l'élaboration d'une nouvelle constitution qui pourrait être inspirée de la Charte de « KurukanFuka » (la Charte du Mandé).

Mady Moussa Sissoko, Calligraphe : Je crois l'élaboration d'une nouvelle constitution devra se faire avec l'implication de toutes les couches de la société. Je propose surtout de substituer au français le bamanankan comme langue officielle qui est parlée par 95% de la population malienne. Tant qu'on n'adopte pas cela, le Mali ne sera jamais souverain.

Mme Mariam Sangaré, Membre du CNT : L'équipe qui va constituer la commission de

rédaction de la prochaine constitution pourra consulter l'ensemble des forces vives de la nation. Aussi, il nous faut l'implication de la classe politique, des groupes armés signataires de l'Accord pour la paix dans le Nord du Mali, les syndicats, les organisations religieuses et les autorités traditionnelles, dont certaines sont souvent ignorées. C'est un challenge parce que le Président lui-même a annoncé dans la nuit du vendredi 10 au samedi 11 juin 2022, la création d'une commission chargée d'élaborer une nouvelle constitution pendant une durée maximale de deux mois. Je crois qu'il y aura des experts compétents pour que ce travail soit une réussite.

Mme Diallo Aminata Diawara, Greffière : Une nouvelle constitution ? Cela se comprend aisément, on sait que tous les régimes successifs de l'ère démocratique du Mali ont tenté de réviser cette constitution du 25 février 1992. Mais personne n'a réussi à le faire. Tout n'est pas mauvais et tout n'est pas bon non plus ; mais il faut le faire avec patience en impliquant non seulement les constitutionnalistes, mais aussi les sociologues. Je suis optimiste du fait que c'est le moment idéal de le faire. En outre, je propose la révision des prérogatives de l'Exécutif et la création d'une Cour des Comptes. Il faut aussi revoir notre système de nomination des membres de la Cour constitutionnelle.

Mamadou Ombotimbé, ancien agent de sécurité : Je me rappelle qu'Alpha Oumar Konaré, Amadou Toumani Touré et Ibrahim Boubacar Keïta ont tous échoué dans leur tentative de réviser la constitution. Aucun d'eux n'y est parvenu. Pendant les Assises nationales de la refondation, nous nous sommes exprimés en faveur de l'élaboration d'une nouvelle constitution. Je suis sûr que celle-ci pourrait changer le visage de notre pays. Tant qu'on est dans la présente constitution, on ne pourra jamais se libérer du néocolonialisme.

Dr Bakary Traoré, Analyste politique : Les membres de cette commission qui vont travailler pendant deux mois sous l'autorité du Président de la Transition, présenteront un avant-projet de loi et rendront une proposition de texte de loi dans les deux prochains mois. Mais, d'ores et déjà, en tenant compte de certaines recommandations phares des Assises

nationales de la refondation, on peut deviner les points qui vont certainement être pris en compte dans cet avant-projet. Je pense notamment aux mécanismes de destitution du Président de la République en cas de forfaiture, à l'instauration du scrutin proportionnel au niveau des législatives, à la participation des Maliens établis à l'extérieur aux législatives et aux dispositions à prendre pour la mise en place d'un organe indépendant de gestion des élections.

Cheick Oumar Faïnké, Promoteur d'école : J'ai attendu l'élaboration de la nouvelle constitution depuis longtemps car les dirigeants précédents n'ont rien pu faire par rapport à cela. J'espère que ces autorités de la Transition ont la capacité de bouger les lignes. Je propose une réforme totale de notre système éducatif. Je crois que le président Co. Assimi Goïta a la volonté de développer ce pays. Mais une chose est sûre, il faut l'aider à résoudre les problèmes existants.

Mme Cissé Oumou Diarra, Secrétaire Générale d'une association : Tout le monde est unanime pour la nécessité d'adopter une nouvelle constitution. Je crois que notre retard est dû à la constitution de 1992. Cette dernière est caduque. Il y a beaucoup de choses qu'il faudrait enlever. Elle n'est pas très centrée sur notre identité culturelle. On a oublié certaines valeurs comme Maya, Sinankouya, Niamakalaya et Horonya. Il faut que la dimension environnementale l'assainissement soit insérée dans la nouvelle constitution.

Abdoulaye Sanogo, Sociologue : « Je pense que la révision de la constitution ne peut pas être considérée comme une mauvaise chose, car l'ancienne est dépassée. Elle doit être révisée pour ajouter certaines choses qui manquent à l'ancienne et non pour faire plaisir à une partie de la population. Car on entend souvent qu'il faut réviser la constitution pour prendre en compte les recommandations de l'accord d'Alger, ce qui n'est pas bon dans un pays, il n'y a pas de super Maliens ; nous sommes tous égaux. Les autorités doivent consulter la classe politique afin d'éviter une nouvelle crise ».

Abou Maïga, Comptable : « Je pense que le changement est vraiment important. La

constitution du Mali a été établie par la France, donc il faut impérativement la changer, pour protéger nos ressources minières et surtout pour responsabiliser chaque département ministériel, c'est-à-dire leur donner leur pleine et entière autonomie, sans la main d'aucune force étrangère, plus particulièrement les ministres de la Défense et des Mines. Pour la Défense, il ne doit pas être rattaché à la Présidence, mais il faut un chef d'Etat-major suprême des armées ».

Housseiny Djènèpo, Philosophe : « A mon avis, c'est une bonne chose que la constitution soit revue, qu'on donne aussi la possibilité aux membres de cette transition afin de pouvoir se présenter à l'élection présidentielle. Et il faut que tous ceux qui tenteront un 3ème mandat soit poursuivis et traduits en Justice ».

Hamadou Diallo, Enseignant : « C'est avec joie que j'ai appris cette nouvelle tant attendue par le peuple malien. Nous avons en main une constitution qui est beaucoup limitée et qui est révolue lorsqu'on se réfère à l'état actuel de notre pays qui traverse des moments difficiles. Le choix des rédacteurs est un aspect important. Tous ceux qui participeront à la rédaction de la nouvelle constitution doivent être des citoyens maliens dotés de connaissances avérées, de bonne moralité. Il faut revoir les articles en fonction des réalités du pays et la séparation des pouvoirs est une nécessité. Mon souhait, c'est d'écrire dans la constitution «celui qui a la double nationalité n'est pas éligible ». Et, si possible, la durée du mandat doit être revue à quatre (4) ans ».

Bacary Doumbia, Informaticien : « Je pense que si une constitution a des insuffisances, la nécessité de révision s'impose pour prendre en compte les aspects et aspirations du peuple, sans pour autant nuire à l'existence de l'Etat ».

Propos recueillis par Siguéta Salimata Dembélé, Fatoumata Boba Doumbia, Mamadou Sangaré, Aminata Tétra, Mamadou Komina, Ketsia Konaté
Chapô par Mohamed Meba TEMBELY
Source : Les Échos- Mali

Mali-CEDEAO : Pourquoi les sanctions sont illégales (2^{ÈME} PARTIE)

L'objectif de ce texte est de discuter la rationalité juridique des sanctions prises ces derniers mois par la CEDEAO. Une justification de ces sanctions a été apportée en ces termes : « Les gouvernements du G5 Sahel peuvent difficilement cautionner un coup d'État en son sein, d'autant plus que tous craignent d'en être victimes (...) l'organisation régionale qui est considérée comme la plus légitime pour intervenir dans les affaires intérieures et aider au retour de la stabilité politique du Mali dans le cadre d'institutions démocratiques est la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ». Déjà, lors du premier coup d'État du 18 août 2020 écartant feu le président Ibrahim Boubakar Keita du pouvoir, un train de sanctions avait été pris aboutissant à la fermeture des frontières des États de la CEDEAO limitrophes du Mali ; les négociations ont débouché sur la mise en place d'un gouvernement civil de transition dirigé par Bah N'Daw, devant mener au rétablissement de « l'ordre constitutionnel ». Un nouveau coup d'État est intervenu en mai 2021, conduisant à la situation actuelle. Au total, trois vagues de sanctions ont été infligées par la CEDEAO envers la République du Mali : août 2020, novembre 2021, janvier 2022. L'examen de ces événements éclaire les transformations que connaît l'institution depuis plusieurs années. Le but initial du traité lié à l'intégration sous-régionale par le marché et la solidarité entre les États cède progressivement la place à une Communauté endossant le rôle de gardienne de la stabilité politique régionale.

...La rivalité entre la Chine, la Russie et les États-Unis explique aussi le soutien apporté par ce pays aux mesures de la CEDEAO.

Le document issu du 4^e sommet extraordinaire reprend à son compte cet arrière-plan. La CEDEAO se dit en effet « préoccupée par le (...) déploiement d'une agence de sécurité privée au Mali, avec des effets potentiellement déstabilisateurs pour la région de l'Afrique de l'Ouest » (point 14). Il convient de le souligner : aucun des différents communiqués de la CEDEAO analysés ne se réfère à une disposition précise du traité 67. Telle est précisément la raison qui nous pousse à discuter dans les développements qui suivent une rationalité ex post justifiant les sanctions adoptées. Le 27 janvier 2022, un nouveau document de la CEDEAO détaille une série d'arguments afin de justifier le train des sanctions évoquées. Si le retour à « l'ordre constitutionnel » reste le principal objectif de l'institution, ce document tente d'apporter une justifica-

tion aux sanctions infligées le 9 janvier, dans un contexte de grande solidarité d'une partie de la société civile ouest-africaine à l'égard du Mali. La CEDEAO revient sur chacun des arguments formulés par le gouvernement malien pour mieux en montrer l'inanité d'un point de vue comparé. Elle affirme par exemple que des sanctions sans en préciser la nature ont aussi été infligées en leur temps au Libéria, à la Sierra Leone, à la Guinée, au Niger et à la Guinée-Bissau en vue de restaurer « la démocratie ». Elle conditionne la levée des sanctions à l'établissement d'un chronogramme « crédible ». Au moment où nous écrivons ces lignes, un nouveau communiqué du 3 février 2022 maintient le train de sanctions antérieures. Au vu de la propagation des coups d'État dans la région, le communiqué ajoute : « La conférence exprime sa vive préoccupation aux cas de violation de l'ordre constitutionnel dans la région (...) elle réaffirme son engagement à renforcer la démocratie et la bonne gouvernance dans la région, et instruit (sic) la Commission à accélérer la révision du protocole additionnel de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance et des

textes connexes ». Est-ce le signe que la CEDEAO cherche à étendre les fondements juridiques lui permettant de diversifier les sanctions infligées à l'égard des États ? Rien n'est moins sûr. Ceci nous conduit à l'examen de la légalité des sanctions au regard du traité CEDEAO. Par souci de clarté, les sanctions seront examinées à l'aune des dispositions générales du traité (a), avant de les confronter au mécanisme de prévention et de gestion des conflits (b) puis au protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance (c).

Examen des sanctions à l'aune des dispositions générales du traité

La lecture des sanctions à l'aune des dispositions du traité CEDEAO modifié met en lumière leur manque de cohérence juridique. Tout d'abord, il importe de souligner le rôle en l'espèce nié par la conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Cour dans la résolution de cette crise. L'article 76-2 du chapitre XV du traité fait pourtant de la Cour l'interprète authentique du traité en cas de différends entre États membres. Le protocole additionnel sur la Cour rappelle que « la Cour a compétence sur tous les différends qui lui sont soumis qui ont pour objet : l'interprétation et l'application des règlements, des directives, des décisions et de tous autres instruments juridiques subsidiaires adoptés dans le cadre de la CEDEAO (...) l'examen des manquements des États membres aux obligations qui leur incombent en vertu du Traité, des Conventions et Protocoles des règlements, des décisions et des directives (...) ». De même, les attributions de la conférence des chefs d'États et de gouvernement en l'occurrence l'organe à l'origine des différends communiqués et sanctions sont encadrées par le traité (article 7 g et h). La conférence peut donc « saisir, en cas de besoin, la Cour de Justice de la Communauté lorsqu'elle constate qu'un État membre n'a pas honoré l'une de ses obligations (...) demander au besoin à la Cour de Justice de la Communauté des avis consultatifs sur toute question juridique ». Les restrictions aux échanges et aux libertés de circulation sont, contrairement au contenu des sanctions, strictement encadrées, au regard de l'article 41-3 et 4 du traité. Si l'actualité récente liée aux sanctions a tendance à se concentrer sur les questions



liées à la stabilité politique, sans doute faut-il rappeler, au regard des objectifs du traité CEDEAO (article 3), que l'institution a en charge l'intégration sous-régionale au moyen de la libéralisation des échanges. La lecture de ces dispositions empêche de considérer que les restrictions économiques infligées à la République du Mali sont censées se prolonger de manière perpétuelle : strictement encadrées, proportionnées et préalablement validées par la Cour, elles ne peuvent se prolonger au gré du « bon vouloir » de la conférence des chefs d'États et de gouvernement. Une telle interprétation du caractère exceptionnel apporté à la restriction aux échanges au sein d'un traité qui se donne pour objectif de promouvoir la construction d'un marché sous-régional remet d'autant plus en question les sanctions infligées au Mali. Que faire du manque à gagner des investisseurs économiques frappés de plein fouet par les sanctions de la CEDEAO ? Pourront-ils mettre en jeu devant la Cour de justice de la Communauté la responsabilité juridique de l'institution liée aux pertes générées par l'adoption des sanctions ? Comment compenser la perte des ports sénégalais et ivoiriens, traditionnellement considérés comme des débouchés naturels pour le Mali ? Et dans quelle mesure les sanctions infligées par la CEDEAO sont-elles compatibles avec une disposition du traité jusqu'à présent restée dans l'ombre (article 68, chap. XIII) : « Les États membres, te-

nant compte des difficultés économiques et sociales que pourraient connaître certains États membres insulaires et sans littoral, conviennent d'accorder, au besoin, à ces États un traitement spécial en ce qui concerne l'application de certaines dispositions du présent traité ». Le régime général des sanctions prévues par le traité est défini à l'article 77, chapitre XVI. Cet article stipule : « Sans préjudice des dispositions du présent Traité et des protocoles afférents, lorsqu'un État membre n'honore pas ses obligations vis-à-vis de la Communauté, la Conférence peut adopter des sanctions à l'égard de cet État membre. Ces sanctions peuvent comprendre : 1) la suspension de l'octroi de tout nouveau prêt ou de toute nouvelle assistance par la Communauté ; 2) la suspension de décaissement pour tous les prêts, pour tous les projets ou programmes d'assistance en cours ; 3) le rejet de la présentation de candidature aux postes statutaires et professionnels ; 4) la suspension du droit de vote ; la suspension de la participation aux activités de la Communauté (...) ». La question qui se pose ici est de savoir ce que recouvre la condition d'un État qui « n'honore pas ses obligations ». L'économie générale du traité pousse à interpréter cette condition comme celle où un État membre se trouverait dans l'incapacité de faire face à ses obligations financières et juridiques. Il est certes possible d'entendre plus largement le sens du terme « obligation », mais aucune jurispru-

dence de la Cour ne semble, à notre connaissance, aller dans un tel sens. L'article 7 du traité précisant les attributions de la conférence des chefs d'État et de gouvernement ne formule aucune habilitation explicite et générale de sanction envers un État membre. L'article 7 g) précise bien que la conférence peut « (...) saisir en cas de besoin la Cour de justice de la Communauté lorsqu'elle constate qu'un État membre n'a pas honoré l'une de ses obligations (...) ». Deux flous sémantiques interrogent par conséquent la nature juridique des sanctions de la CEDEAO (précisons, celles qui suspendent la République du Mali des institutions de la Communauté). En premier lieu, le fondement de la sanction à supposer qu'il se réfère à l'article 77 du traité repose-t-il sur un défaut financier du gouvernement malien ou convient-il de l'entendre plus largement ? Et, en second lieu, à supposer encore que cette disposition soit valide, la Cour de justice n'aurait-elle pas dû être, conformément à l'article 7 g) du traité, saisie ?

Les sanctions au regard du mécanisme de gestion des conflits

On aurait pu penser que l'article 58 du traité sur la sécurité régionale pourrait servir de bases aux sanctions de la CEDEAO. Mais, là encore, le mécanisme qui régit cet article est

un mécanisme de coopération, qui ne prévoit formellement aucune sanction possible. Les dispositions principales du traité s'avèrent en réalité d'un faible secours pour comprendre la rationalité juridique des sanctions de la CEDEAO. Il faut se plonger dans le protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, du maintien de la paix et de la sécurité adopté à Lomé en 1999. Figurent, au nombre des principes du protocole (article 2 c) : « La promotion et la consolidation d'un gouvernement et d'institutions démocratiques dans chaque État membre », quand bien même le point (e) dudit article rappelle l'égalité entre chaque État souverain de la Communauté. Le mécanisme permet de recourir dans des cas précis à la force armée. Les commentateurs s'accordent à considérer que l'usage de la force dont il fait mention ne peut avoir lieu qu'en dernier recours. Jerry Ukaigwe souligne que jusqu'en 2014, le protocole n'avait toujours pas été ratifié par plusieurs États membres, en raison du manque de volonté politique. Rédigé à la suite des conflits libériens (1990-1997) et sierra-léonais (1991-2002) où la force ECOMOG était intervenue sans base légale, l'application du mécanisme de gestion et de prévention des conflits apparaît disproportionnée s'agissant du cas malien. Toutefois, la CEDEAO semble implicitement s'y référer (en faisant écho à une éventuelle intervention militaire), sans y recourir pour l'instant. En pratique, il faut bien reconnaître que rares sont les États de la sous-région pouvant échapper aux conditions fixées par l'article 25 du protocole justifiant le recours à la force. Au nombre de ces possibilités d'intervention, le (e) de l'article 25 : « (...) en cas de renversement ou de tentative de renversement d'un gouvernement démocratiquement élu ». Manifestement, c'est cette condition qui semble le mieux justifier implicitement l'intervention vigoureuse de la CEDEAO. Encore faut-il s'accorder, dans le cas malien, sur le sens de l'expression « renversement d'un gouvernement démocratiquement élu ». La corruption du gouvernement de l'ancien président I. B. Keita est à l'origine de la contestation populaire qui a abouti à un changement de régime. Le coup d'État ayant eu lieu par la suite s'est déroulé dans un contexte de rivalité entre acteurs au sein de la transition. Dans les deux cas de figure (celui de la chute de I. B. Keita et du premier gouvernement de

transition), la condition de renversement d'un gouvernement « démocratiquement élu » apparaît illusoire, sauf à avoir, comme le fait la CEDEAO, une vision formaliste à l'extrême du concept de démocratie. Il s'agit en effet d'une question cruciale, dans la mesure où le sens du concept varie en fonction de l'influence des acteurs qui en font usage.

Les sanctions au regard de l'article 45 du protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance

À l'instar du mécanisme de prévention des conflits, le protocole sur la gouvernance n'emporte aucun effet direct dans l'ordre juridique des États membres. Les dispositions qu'il comporte ne sont applicables du moins certaines d'entre elles que sur la volonté de l'État membre concerné. L'article 45 du protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance stipule : « En cas de rupture de la démocratie par quelque procédé que ce soit et en cas de violation massive des Droits de la Personne dans un État membre, la CEDEAO peut prononcer à l'encontre de l'État concerné des sanctions (...) ». Les sanctions, détaillées par la suite, vont du refus de soutenir une candidature présentée par un État membre à la suspension de l'État de toutes les instances de la Communauté. Cette disposition n'a jusqu'à présent été utilisée que très rarement. Sa mise en œuvre supposerait tout d'abord une action collective de requérants victimes de violations massives des droits de l'homme devant la Cour tel que le prévoit l'article 9 (4) (d) du protocole modifié en 2005. Elle supposerait ensuite que les voies diplomatiques aient échoué à faire reconnaître une telle violation massive au sein de la conférence des chefs d'État précédée d'un rapport circonstancié de la Commission. On peut douter en l'état actuel et c'est un euphémisme s'agissant du Mali, d'une telle violation massive des droits de l'homme. Quant au constat d'une « rupture de la démocratie », il se heurte à un obstacle de taille, déjà évoqué, consistant à faire comme si la jurisprudence de la Cour constitutionnelle malienne n'avait jamais existé. Finalement, la confusion apparaît totale en ce que les différends communiqués de la CEDEAO convoquent, sans jamais les nommer, des textes de nature très différente (protocole sur

la bonne gouvernance, mécanisme de règlement des différends) qui ne répondent qu'imparfaitement à la situation en cause. Toute cette analyse laisse penser que les sanctions de la Communauté manquent sérieusement de base légale, à tout le moins de cohérence juridique. Une lecture analogue même si ces considérations n'entrent pas dans le présent propos semble s'appliquer aux sanctions « endossées » par l'UEMOA et la BCEAO.

Conclusion provisoire

Au moment où nous achevons ce texte, les relations entre la CEDEAO et le Mali sont loin d'être apaisées. Deux recours ont été introduits contre la décision de la conférence des chefs d'État et de gouvernement par le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Mali. Une nouvelle charte a été adoptée par le Conseil National de Transition le 21 février 2022. L'article 2 modifié entérine les recommandations des assises nationales de la transition ; un article 9, aussi modifié, précise que le président de la Transition n'est pas éligible aux fonctions présidentielles et législatives ; l'article 13 élargit la composition du comité national de transition ; enfin, l'article 22, lui aussi modifié, prévoit que la durée de transition est modifiée conformément aux recommandations des assises nationales de la refondation. Notre analyse s'est attachée à comprendre la succession d'événements en cours, à l'aune d'une rationalité juridique ou, si l'on préfère, dogmatique. Tout porte à croire que cette rationalité juridique fait cruellement défaut eu égard aux sanctions infligées au cours des derniers mois.

Le propre d'une communauté de droit telle que la CEDEAO est de pouvoir fonctionner, régler les litiges entre les États par le mécanisme juridique. Sans doute est-ce là un euphémisme, mais la légitimité et l'avenir de la Communauté en dépendent. Ce qui tient lieu ici de « sanctions » n'est qu'un vernis de légalité maquillé derrière un rapport de force politique plus complexe. Nous avons jusqu'ici traité la CEDEAO comme un tout monolithique animé d'une même ambition. Les choses sont plus nuancées, on s'en doute. L'exemple malien laisse penser qu'au sein de l'institution, la conférence des chefs d'État et de gouvernement demeure peu soucieuse du respect des contraintes prévues par le traité. Le rappel

à « l'ordre constitutionnel » sert ici de paravent dans une lutte entre élites civiles et nouvelles élites militaires en place : les premières se servant de l'autorité conférée par la CEDEAO afin de se prémunir, dans leurs pays respectifs, d'éventuels coups d'États futurs des secondes appuyées par la rue. L'expression pure et simple du commandement ne peut être assimilée au « droit ». Cela renvoie à des débats conceptuels introduits après la Seconde Guerre mondiale. La volonté de la conférence d'État et de gouvernement, aussi louable soit-elle, pèse peu lorsqu'elle est dénuée d'un minimum de garanties procédurales et substantielles. En mettant à distance les ressources juridiques qui fondent la légitimité de la Communauté, la CEDEAO prend le risque de perdre tout crédit dans la résolution de la crise malienne et, plus largement, dans les conflits en germe de la sous-région. Quantité de travaux théoriques l'ont déjà souligné et l'exemple malien ne fait pas exception : l'usage du « droit » n'est, pour une large part, toujours pas sorti du legs colonial visant à confondre légalité, commandement et personnalisation des pouvoirs. Le cas malien donne à voir une pratique du « droit » de la CEDEAO qui ne correspond nullement à ses textes fondateurs. Cette référence aux « droits de l'homme » maquillée derrière une volonté de retour à « l'ordre constitutionnel » s'inscrit dans une longue généalogie, déjà présente après les indépendances, où le respect des « droits de l'homme » restait tributaire d'impératifs sécuritaires ou autocratiques nationalistes. L'histoire semble s'inverser, s'agissant du cas malien, dans la mesure où les intérêts de la « communauté internationale » se substituent à la volonté nationale par le truchement de la CEDEAO. Le déni, voire le mépris affiché à l'égard de la jurisprudence constitutionnelle malienne, en constitue l'illustration parfaite. Et cela doit interroger plus profondément le sens même de l'intégration régionale et continentale. Issa Shivji l'a d'ailleurs démontré à travers l'étude de l'union du Tanganyika et de Zanzibar : l'aspiration panafricaine sous-régionale ou continentale est mise à mal depuis des années par des motivations étrangères aux préoccupations des populations du continent. Rien n'est plus dangereux qu'une intégration sans projet politique au service des peuples qui en sont destinataires. Le dicton selon lequel les crises africaines doivent être résolues par des Afri-

cains ne doit pas induire en erreur de ce point de vue. Le contenu des prescriptions de la CEDEAO s'appuie sur un positivisme idéologique décontextualisé des destinataires auxquels il prétend s'appliquer (dans le cas présent, ce positivisme peut se reformuler de la manière suivante : il faut que les autorités maliennes se conforment aux prescriptions de la « communauté internationale » dont la CEDEAO se fait le porte-voix, parce que telle est la « vraie » solution) ; mais le contenu des sanctions repose aussi sur un raisonnement circulaire : rétablir un « ordre constitutionnel » qui existe déjà en droit interne. Le problème apparaît plus profond si l'on adopte une lecture postcoloniale des choses. Les sanctions infligées par la CEDEAO témoignent d'une double capitulation. Celle, en premier lieu, d'un modèle de gouvernement, puisé dans l'imaginaire politique africain et répondant aux attentes des peuples du continent ; celle consistant, en second lieu, à intérioriser le principe selon lequel les défaillances des ordres nationaux trouveraient nécessairement leur solution au sein de la « communauté internationale » en faisant abstraction des liens antérieurs entre ces mêmes acteurs nationaux et internationaux. L'hypothèse d'un ordre supranational acquis aux intérêts de la « communauté internationale » s'avère d'autant plus probante quand on mesure le faible engouement des chefs d'État et de gouvernement lorsqu'il s'agit de faire respecter un minimum de droits subjectifs dans leurs pays respectifs et dans un contexte de recul significatif du respect des droits de l'homme en Afrique de l'Ouest. On veut dire par là que le concept de « démocratie » reste peu mobilisé lorsqu'il est question de répondre aux attentes quotidiennes exprimées par les ressortissants de la CEDEAO. L'expression de « Democratization of Disempowerment » proposée par C. Ake, rend compte de ce paradoxe. Les acquis engrangés par la juridiction de la Communauté sont superbement ignorés par les États dès lors qu'ils permettent d'opérer des avancées pour l'amélioration des conditions de vie quotidienne des populations. Autrement dit, quel est le sens d'un retour à l'« ordre constitutionnel » émanant d'États qui, pour la plupart, rechignent encore à asseoir ledit ordre constitutionnel dans leurs ordres juridiques nationaux ? L'exécution des arrêts rendus par la Cour de justice aux profits de particuliers peine

encore à être mise en œuvre par les États membres. Le président de la Cour, E. Asante, s'en est récemment ému dans un communiqué officiel. On connaît de surcroît la manière dont les États ont traîné des pieds pour que les justiciables ouest-africains accèdent au prétoire de la Cour. Une Cour, il faut le rappeler ici, toujours dotée de faibles moyens et dont l'exécution des arrêts reste tributaire du « bon vouloir » des États quant à leur transposition. Et il faut encore rappeler la mauvaise foi des États de la CEDEAO lorsque, devant la Cour, ils soutiennent l'argument de l'épuisement des voies de recours en interne des requérants avant que celle-ci ne soit saisie. Discret, pour ne pas dire inexistant, fut le soutien apporté par la conférence des chefs d'État aux décisions phares de la Cour en matière de droit de l'homme. Il est frappant de constater que le retour à « l'ordre constitutionnel » n'a pas non plus été exigé en 2006, lors de l'enlèvement et des sévices subis par les journalistes gambiens E. Manneh et Saidykhane. Aucun appel à la retenue n'a, à notre connaissance, été formulé durant la campagne de dénigrement organisée par la Gambie à l'égard de la Cour durant la fin des années 2000. La liste d'arrêts importants est longue, reconnaissant le droit à l'éducation, à la présomption d'innocence, à la propriété, à être payé de manière équitable, etc. À dire vrai, le sujet juridique africain ne semble pas encore entré dans les préoccupations politiques tant des États que de la CEDEAO. Pour y parvenir, il faudrait retrouver les chemins perdus d'un panafricanisme politique initié par N'Krumah au sein d'une généalogie humaniste ancrée dans une pensée politique africaine. Il faut, en ce sens, dépasser la lecture binaire opposant des militaires souverainistes à une CEDEAO acquise à l'Occident. Une troisième voie a toujours existé, rejetant l'idée que les pays africains ne seraient que des pions sur un échiquier international plus large. Et cette voie alternative pourrait permettre de réinventer la CEDEAO sur des bases panafricanistes, au service de la protection des libertés fondamentales.

Lionel Zevounou
Université Paris Nanterre Centre de théorie
et Analyse du droit (UMR, 7074) CORA
(Collectif pour le renouveau africain)

Source : L'Aube

SANKE MO : Tradition respectée à San

La traditionnelle pêche collective du Sanké Mo à San s'est déroulée du jeudi 16 juin au samedi 18 juin 2022. L'évènement a tenu toutes ses promesses en présence du Premier ministre, Choguel Kokalla Maïga. Le Chef du gouvernement représentait le président de la Transition, le Colonel Assimi Goïta.

Cette 622^{ème} édition avait pour thème : « Sanké Mo : facteur de réconciliation nationale, de cohésion sociale et de paix ». Le Sanké Mo est une fête rituelle qui se tient depuis 622 ans, une fête que ni les conflits, les épidémies, ni l'occupation coloniale n'a su empêcher.

En effet, le Sanké mon, rite de pêche collective, a lieu à San tous les deuxièmes jeudis du septième mois lunaire pour commémorer la fondation de la ville. Le rite commence par le sacrifice de coqs et de chèvres et par des offrandes des habitants du village aux esprits de l'eau qui habitent la mare Sanké. Une pêche collective a lieu ensuite pendant quinze heures à l'aide de filets à larges et à petites mailles. Elle est immédiatement suivie d'une danse masquée sur la place publique, dans laquelle se produisent des danseurs Buwa de San et des villages environnants qui portent le costume traditionnel et un chapeau décoré de cauris et de plumes, et qui exécutent une chorégraphie particulière au rythme de divers tambours.

Aussi pour marquer cette résilience, les autorités de la Transition ont voulu donner un éclat particulier à l'édition de cette année avec la présence du chef du gouvernement, accompagné du ministre en charge de la culture, Andogoly Guindo. La cérémonie a été haut en couleur, elle a commencé par la célébration rituelle avec les offrandes aux esprits de l'eau (mare de Sanké). Ce rituel a été suivi par la prestation des danseurs traditionnels.

Le Premier ministre, Choguel K. Maïga, a expliqué que sa présence à cette cérémonie n'est pas anodine. A cet effet, il a rappelé une déclaration du chef de l'Etat selon laquelle aucune construction durable et stable de l'Etat ne peut se faire sans s'appuyer sur notre culture, nos traditions et valeurs de civilisations : « Je suis venu ici au nom du Président de la Transition, du gouvernement et du peuple malien pour dire que la culture occupe une place importante dans la construction du « Mali Kura ». Pour les autorités de la Transition aucun dé-



veloppement n'est possible s'il n'est pas fondé sur nos valeurs traditionnelles », dira le PM. Il a précisé que cette présence traduit la volonté du Président de la Transition et du gouvernement de mettre la culture au centre de la refondation de l'Etat malien. C'est pour cela, indique le PM, que tous les événements culturels d'envergure revêtent d'une importance particulière : « C'est la culture qui fait un peuple. Les populations de San peuvent être fières de ce qu'elles ont donné et donnent au peuple malien », a indiqué le Premier ministre. Il a également estimé que le Sanké Mo est un facteur d'enracinement, de souveraineté, de dignité : « Nous voulons que à la fin de la Transition, tout Malien, de quelque bord et de région qu'il soit, puisse dire, en âme et conscience, que ces hommes ont écrit avec nous une des pages les plus glorieuses de notre histoire », selon Choguel K Maïga. Et il a sollicité la bénédiction des Anciens, des légitimités traditionnelles et l'ensemble de la

population de San de prier pour une bonne saison pluvieuse.

En outre, en marge des cérémonies du Sanké Mo, le Chef du gouvernement a posé plusieurs actes symboliques forts dont son arrêt au poste de péage de BLA. Par ce geste, Choguel K Maïga, a invité les autorités politiques et administratives, les cadres, les citoyens de toutes catégories à s'acquitter de ce devoir citoyen afin de participer à l'effort de l'entretien routier.

Le Premier ministre s'est également rendu au poste de péage de SIENSO où un agent a perdu la vie récemment au cours d'une attaque lâche des groupes terroristes. Il a présenté les condoléances de la Nation à la famille du défunt avant de saluer le sacrifice de tous ceux qui assurent ces missions publiques dans des conditions souvent difficiles.

Mémé Sanogo
Source : L'Aube

RCI : Condamné à 10 ans de prison pour trafic de drogue, comment Tamedou Mohamed s'est évadé de la MACA, selon le ministère de la Justice



Le jeudi 16 Juin 2022, les nommés KONÉ Sakaridja et KONE Lacina (tous deux agents pénitentiaires), et KONÉ Zeba (agent du Service social) ont, sans autorisation de leurs supérieurs hiérarchiques respectifs, en violation des procédures et des règles de sécurité et munis d'un faux document, extrait de sa cellule le détenu TAMBEDOU Mohamed, de nationalité Franco-Sénégalaise, placé sous mandat de dépôt, depuis le 31 mai 2019, pour des faits de trafic international de drogue et condamné définitivement à 10 ans d'emprisonnement, pour le conduire à l'extérieur de la Maison d'Arrêt et de Correction

d'Abidjan (MACA) afin qu'il effectue une opération bancaire.

Revenus plus tard à la MACA, les trois agents informaient leurs chefs de l'évasion du détenu TAMBEDOU Mohamed, qui, selon leurs déclarations, les avaient conduits dans une résidence en Zone 4, où il était parvenu à s'échapper.

Une procédure a immédiatement été ouverte pour évasion à l'encontre de TAMBEDOU Mohamed, et complicité d'évasion à l'encontre des trois agents.

Toutes les dispositions sont prises pour retrouver l'évadé.

C'est le lieu de préciser que, contrairement aux informations relayées sur les réseaux sociaux, TAMBEDOU Mohamed ne figure pas au nombre des personnes interpellées dans le cadre de la procédure ouverte, à la suite de la découverte de l'importante quantité de cocaïne à Abidjan et à San Pedro, lesquelles demeurent en détention.

Service de Communication
Ministère de la Justice et
des Droits de l'homme

La Guinée va-t-elle abriter une base militaire française ?

Le ministre de la Défense clôt les débats

Du 13 au 17 juin, le ministre délégué à la Défense nationale a pris part à un salon à Paris. Cela, suite à une invitation de son homologue de la France. Alors absent de Conakry, des commentaires dans la cité ont tenté de faire croire que Aboubacar Sidiki Camara était parti en France pour négocier l'installation d'une base française en République de Guinée. D'autres, par contre, ont soutenu que le mi-

nistre Idi Amin était parti à Paris pour voir comment implanter la force Barkhane en République de Guinée. Des allégations, sommes toutes, mensongères que le Général à la retraite balaie du revers de la main.

« Je vais répondre que c'est faux. Parce que j'ai montré toutes les preuves. Mais ça m'a fait sourire pour trois raisons. La première raison, c'est que ces déclarations étaient l'expression éloquente de l'ignorance de leurs auteurs sur

les relations internationales », a qualifié le ministre délégué à la Défense nationale, à sa descente d'avion, dans la nuit de ce samedi 18 juin 2022.

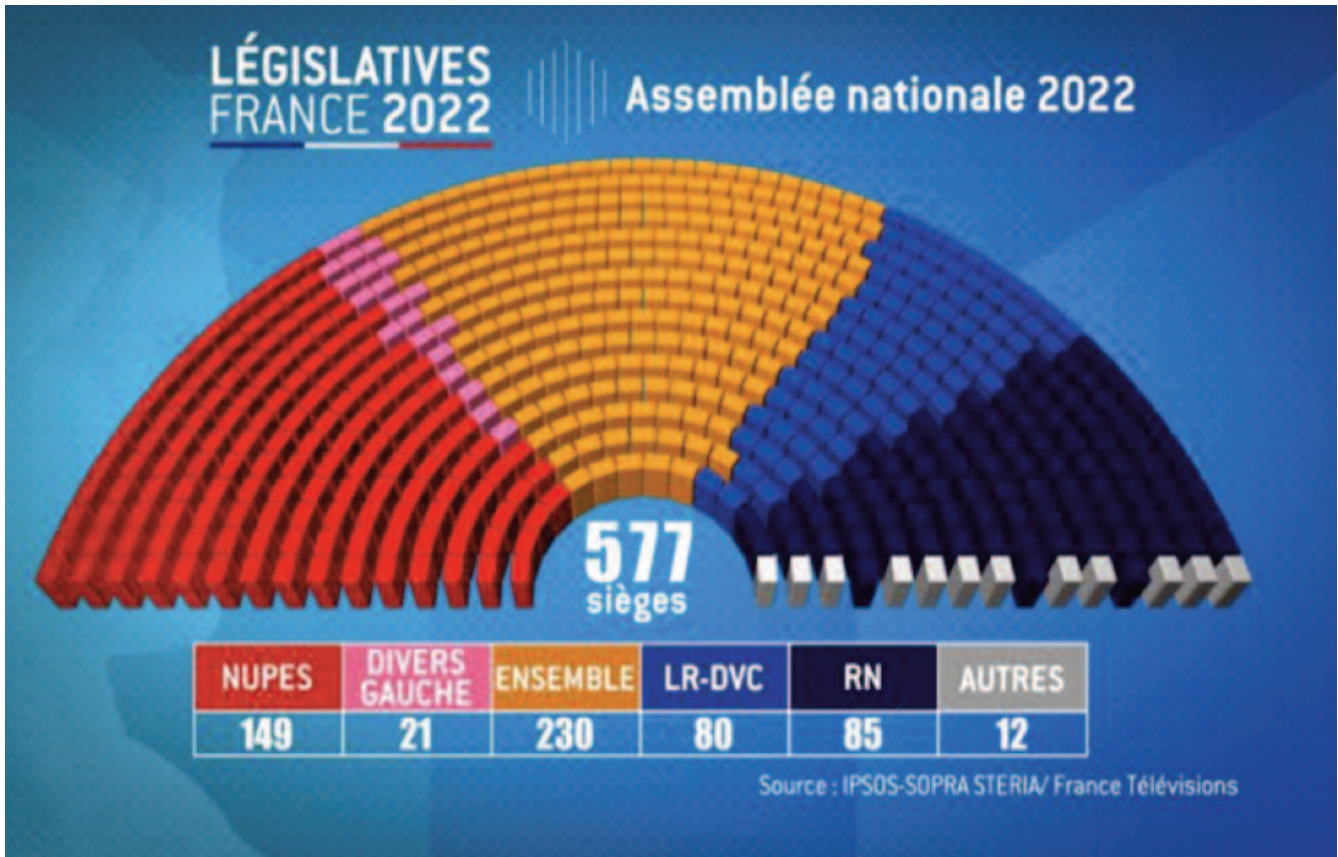
Pour Idi Amin, la signature d'un tel accord implique plutôt le chef de la diplomatie que le ministre délégué à la Défense nationale. « Et ces accords pareils, dans ce domaine, sont ratifiés par l'Assemblée nationale, une assemblée élue. Tel n'est pas le cas actuellement », a précisé Aboubacar Sidiki Camara qui conclut en plaçant ce qui suit :

« (...) Ces communicants qui croient qu'un ministre de la Défense nationale est chargé de signer de tels accords montrent éloquentement qu'ils sont ignorants des mécanismes des relations internationales. Ça, c'est la première considération ».

Source : GuinéeNews



France : Leçons et perspectives des législatives



Je mettrai toute mon énergie pour que le RN ne soit pas en tête ». Ainsi s'exprimait Emmanuel Macron en mai 2019, à l'occasion des élections européennes. Quelques jours plus tard, les résultats placèrent le parti de Marine Le Pen, en tête. Le deuxième tour des récentes législatives, manifestement, lui aura permis de rééditer son exploit. Ou presque. Selon les résultats, en effet, le Rassemblement national totaliserait un score de 89 sièges. Ce qui en fait, arithmétiquement, le premier parti d'opposition - hors coalition.

L'autre mauvaise nouvelle, du moins pour le régime Macron, est son échec à obtenir la majorité absolue, soit 289 députés. Ainsi malgré ses 245 sièges la coalition Ensemble, à lui seul, ne peut garantir un soutien confortable au gouvernement d'Élisabeth Borne, ni d'ailleurs consolider sa nomination par le vote de la déclaration de politique générale. En clair, Élisabeth Borne et tous ses ministres sont assis sur des sièges très éjectables. Sauf si le gouvernement obtient le soutien de LR (Les Républicains) Mais à quel prix surtout après

la déclaration du patron de ce parti qui a réaffirmé son ancrage dans l'opposition ?

Plus significativement, les résultats des législatives indiquent une réalité : la phénoménale poussée de l'extrême-droite française. Jamais dans son histoire, en effet, le Rassemblement national n'avait obtenu 89 députés. Cette poussée trouve son explication dans les déceptions qu'aura occasionné l'actuel pouvoir français. Lesquelles déceptions sont récupérées, exploitées par l'extrême-droite au point de passer premier parti d'opposition de France

Les déceptions furent d'autant plus grandes, que les français ont tenu à l'exprimer symboliquement à l'actuel président de la République. On ne peut autrement expliquer l'échec de Richard Ferrand et Christophe Castaner, deux figures de proue du macronisme - le premier étant même président de l'Assemblée nationale et le second, ministre de l'intérieur pendant le premier quinquennat et président du Groupe parlementaire. Autrement dit, l'auteur moral des brutalités infligées aux gilets jaunes.

En attendant, une question taraude les esprits : comment Macron s'arrangera-t-il pour obtenir la majorité absolue, indispensable à l'application de son programme. D'ores et déjà, Christian Jacob (président du parti LR) affirme que son parti ne conclura « pas de pacte ni de coalition avec le gouvernement ».

On sait également, qu'il ne peut compter sur la NUPES (Nouvelle Union Populaire, Écologique et Sociale) de Jean-Luc Mélenchon. Encore que Macron ne répugne, ni n'hésite à mélanger les genres. Reste donc, le premier parti d'opposition - comme indiqué plus haut - le Rassemblement national de Marine Le Pen. Dès dimanche, en effet, les observateurs de la scène politique française ont noté un fléchissement des lieutenants macronistes envers ce parti. Le président français serait-il prêt à pactiser avec le diable (ainsi qu'ils ont toujours présenté Le Pen) ? Une chose est sûre. Le macronisme ne recule devant rien, quitte à marier les contraires...

Malik WOGO

Mercato OM : Maxime Lopez comprend totalement le départ de Boubacar Kamara



Deux ans après Maxime Lopez, l'Olympique de Marseille a perdu un autre symbole de sa formation : Boubacar Kamara qui a signé librement à Aston Villa. Un départ qui n'a pas surpris le milieu de terrain de poche qui évolue désormais du côté de Sassuolo. Dans les colonnes de La Provence, il a expliqué qu'il savait que le néo-international ne resterait pas à Marseille. "Si je m'attendais à son départ ? Bien sûr. On se parle tous les jours. Même sans ça, je savais qu'il ne reste-

rait pas. Les gens ont du mal à comprendre que parfois on arrive à la fin d'un cycle. Pour notre vie d'homme et de famille, parfois ça fait du bien de partir. Ce départ va lui faire du bien. Il va changer de pays. Il m'a dit qu'il parlait un peu mieux anglais qu'avant. À l'époque, c'était un peu compliqué. Steven Gerrard l'aime beaucoup. Aston Villa est en train de faire un bon mercato", a d'abord indiqué Maxime Lopez. Avant de s'exprimer sur le choix de son ami de ne pas prolonger son contrat avec son club

formateur et de partir librement. "J'ai vu tout ce qui a été dit sur ça. Ça ne me regarde pas. Je suis au courant du dossier. Ce qui n'est pas beau, c'est qu'on a entendu pas mal de choses après. Bouba aime l'OM, sa ville. Il aurait aimé faire les choses un peu mieux. Mais parfois on ne peut pas", a-t-il affirmé.

Source : <https://madeinfoot.ouest-france.fr>



Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous ne serez plus sous pression comme vous l'aurez été. Enfin libéré d'un certain nombre de contraintes, vous pourrez progresser comme vous l'entendrez sans avoir quelqu'un en permanence sur votre dos pour vérifier la qualité de votre travail.

Vous reverrez votre échelle de valeurs. Plus terre-à-terre, Uranus en Taureau vous invitera à repenser votre rapport à l'argent. Sans vous détacher du matériel, vous y accorderez moins d'importance. Vous envisagerez votre avenir financier sereinement.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Au contact de Pluton et de Saturne, votre volonté comme votre ambition seront renforcées. Vos projets avanceront et si vous faites des propositions, elles seront accueillies favorablement. Vous pourriez aussi accéder à un poste beaucoup plus valorisant.

Vous passerez à la vitesse supérieure en cumulant des bénéfices. Votre projet lancé sur la pointe des pieds connaîtra un succès inespéré, avec un enjeu financier important à la clef. Tablez aussi sur un placement judicieux dont vous tirerez profit.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Une nouvelle tâche démarre. Elle est vécue avec facilité. Un collègue peut vous assister et vous aider à avancer. L'arrivée de la complicité vous apporte un encouragement. La journée apporte une satisfaction à travailler. Vous sentez une reconnaissance.

Le climat reste aux dépenses. Elles ont un lien avec une sortie. Pour séduire, vous pouvez faire du shopping. L'inquiétude liée aux finances disparaît. Vous vivez avec sérénité votre relation à l'argent en payant les factures et en vous faisant aussi plaisir.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Les fortes dissonances de Jupiter pourront provoquer une baisse d'activité, engendrer une période de chômage, ou une mise en cause de la qualité de votre travail... Dans tous les cas, vous devrez garder votre sang-froid et défendre votre bifteck !

À cause d'un avis à tiers détenteur, d'une saisie administrative, ou d'un courrier en provenance d'un huissier, vous ne disposerez pas de la totalité de vos biens ou de vos revenus, un peu comme si tout était bloqué ou en attente !



Lion (22 juillet - 23 août)

Vous aurez les moyens de sortir d'une impasse. Une tendance jouera en votre faveur montrant une aide qui vous sera salutaire. Il sera dans votre intérêt, sans trop forcer, de créer des contacts, de solliciter des entretiens pour trouver un arrangement.

Grâce à l'expertise généreuse de vos planètes, vos rentes d'argent seront stables, ce qui devrait vous permettre de faire tourner votre budget sans difficultés. Quant à Mars, il vous conseillera sur des placements à privilégier. Faites-lui confiance.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous aurez du pain sur la planche. Votre activité tournera au ralenti et il vous faudra trouver une solution pour accélérer la cadence. S'il y a des contraintes, vous parviendrez à tirer votre épingle du jeu et évoluer en fonction des événements.

Vous serez pressé et impatient d'obtenir rapidement des euros, des résultats financiers intéressants. À part si vous travaillez à votre compte, auquel cas, vous aurez des idées pour augmenter vos ventes, mais ne récolterez pas tout de suite de l'argent.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Une nouvelle affaire pourrait vous être proposée. Elle peut avoir un lien avec un poste commercial. Du changement arrive et il vous apporte une satisfaction longtemps attendue. Vous démarrez une nouvelle orientation. Elle fait appel à vos compétences.

Vos finances sont rassurantes suite à une bonne nouvelle professionnelle. Des moments de sérénité vous accompagnent. Malgré les dépenses, vous continuez de rester optimiste à propos de l'argent. Continuez de gérer la trésorerie avec prudence et tout ira bien.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Les avantages liés à votre activité professionnelle seront nombreux. Ils donneront à votre carrière une meilleure assise. Vous minimiserez les problèmes et les difficultés que vous rencontrerez en chemin. Le rythme de cette journée sera assez soutenu...

Des personnages de votre entourage professionnel ou privé multiplieront les conseils à votre égard... Mise le paquet sur ce cheval, achetez ces actions ou placez une partie de vos économies en bourse... Aujourd'hui, vous ne suivrez aucune de ces recommandations !



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Dopé par la puissance de Jupiter dans votre signe, vous tâcherez de vous placer en avant afin que l'on remarque vos talents. Ce qui sera retenu par certains sera votre faculté à vous mettre sur le devant de la scène, sans tenir compte de vos collaborateurs.

Vous retrouverez votre flair pour dégoter de bonnes affaires. Vous serez aussi très réactif pour qu'elles ne vous passent pas sous le nez. Vous passerez du temps pour suivre le déroulement de toutes ces opérations, et il vous rapportera de l'argent.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Votre journée s'annoncera laborieuse, avec la nécessité de vous concentrer sur nombre d'aspects techniques et beaucoup de détails. Mais le jeu en vaudra la chandelle, puisque vous y gagnerez en crédit auprès de personnes influentes dans votre activité.

Avec Saturne, vous devrez appliquer un plan de rigueur. Les consignes seront claires et vous devrez ajuster vos dépenses à vos revenus, examiner de près toutes vos factures et si vous vivez en famille, demander à chacun de respecter les limites du budget.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous travaillez bien et recevez enfin la récompense. Les rapports avec la hiérarchie sont bons. La journée est favorable à négocier un contrat. Évoquez les revenus avec un de vos chefs. Proposez vos prétentions, on vous écoute. Mais la réponse sera longue.

Les dépenses continuent d'être importantes. Elles couvrent surtout les charges. Vous calculez au plus près les frais actuels. Des dépenses sont peu élevées, mais elles sont nombreuses. Une meilleure gestion est recommandée. Elle vous évitera un déséquilibre.



Poisson (19 février - 21 mars)

Si vous travaillez avec votre partenaire, vous ne pourrez pas vous empêcher aujourd'hui de vous prendre la tête sur votre lieu de travail. Cela aura un effet déplorable sur vos collègues et sur les clients. Votre attitude sera peu commerciale...

En ce milieu de mois, vos finances commenceront à faire la grimace. En regardant votre liste de courses et en faisant vos comptes, vous vous apercevrez que vous ne pourrez pas tout acheter. Du coup, par dépit, mais aussi par colère, vous resterez chez vous.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23